

**CONSEIL CONJOINT
VILLE-CPAS**

Séance du 11 décembre 2014

La séance est ouverte à 18h

Présences:

Présidence:

M. M. Prévot, Président d'assemblée.

Echevins:

Mmes S. Scailquin, A. Barzin, C. Crefcoeur, P. Grandchamps, MM. T. Auspert, A. Detry, B. Sohler, A. Gavroy, L. Gennart.

Conseillers:

Mme A. Oger, Cheffe de groupe; Mmes B. Bazelaire, G. Demoustier, D. Klein, A-M. Salembier, MM. J-M. Allard, G. Carpiaux, P. Maillieux, P. Mathieu (cdH)

M. B. Guillitte, Chef de groupe; Mmes F. Kinet, M. Van Espen (jusqu'au point 69), MM. D. Lhoste, E. Mievis, E. Nahon (MR)

Mme B. Baland Cheffe de groupe; Mmes A. De Gand, F. Laboureur L. Lambert (ECOLO)

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe; Mmes F. Collard, G. Grovonijs, N. Kumanova-Gashi, MM. O. Anselme, Ch. Capelle, J. Damilot, F. Martin, A. Piret, C. Pirot, F. Seumojs, K. Tory (PS)

M. P-Y Dupuis, Conseiller indépendant

M. P. Defeyt, Président du CPAS (ECOLO)

Conseillers du CPAS :

Mme S. Bertrand, V. Delvaux, MM. J-M. Gengler, P. Piron (cdH)

Mme A. Van Brabant, MM. E. Allard, X. Gérard (MR)

Mme F. Decamp (ECOLO)

Mmes M. Ben Brahim, K. Karler, MM. J-R. Honorez, D. Recloux (PS)

Excusés:

Mme N. Sonveaux et M. J. Etienne, Conseillers communaux (cdH)

Mme C. Bouveroux, Conseillère communale (MR)

Mme D. Renier et M. Deheneffe, Conseillers communaux (PS)

Secrétaires:

M. J-M Van Bol, Directeur général

Mme L. Leprince, Directrice générale adjointe

M. A. Sorée, Directeur général du CPAS

O R D R E D U J O U R

Séance publique

1. Rapport sur les synergies Ville-CPAS
2. Exposé de M. François Maniquet (Professeur à l'UCL et Titulaire du Prix Franqui 2010) sur "L'économie et la précarité: pistes de réflexion";
3. Examen de la note de politique générale accompagnant le budget 2015 du CPAS

Introduction

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Ont demandé à pouvoir être excusés: Madame Sonveaux pour raison de santé, on lui souhaite évidemment le meilleur et également Messieurs Jacques Etienne et Marc Deheneffe. Monsieur Lhoste arrivera avec un peu de retard.

Je ne sais pas s'il y a d'autres personnes à devoir excuser.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe:

Monsieur le Président de séance, Madame Grovonius est retenue probablement aussi à la Chambre.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Madame Grovonius est excusée aussi. Madame Bouveroux arrivera en retard et Madame Renier est également excusée.

Avant de commencer formellement l'examen de notre ordre du jour. Je voudrais, en ma qualité de président de séance, juste faire une petite remarque.

Vous savez que les services prennent le temps et consacrent l'énergie nécessaire à ce que les dossiers soient prêts pour consultation de la part de l'ensemble des Conseillers.

Nous avons retrouvé et quelque part déploré certaines feuilles de dossiers communaux annotées à la main, avec des commentaires de la part de Conseillers. Du genre "je me marre", "vaste blague", etc. relative à une argumentation de service qui était développée et qui concernait des citoyens.

Je voudrais, pour éviter que l'on puisse par la suite dire qu'il manque telle pièce à telle dossier, il manque ceci ou cela, que chacun puisse les consulter mais qu'il partage ou non l'opinion développée dans les documents en question, qu'il ne les annote pas. Sans quoi, cela posera effectivement difficulté.

Je m'autorisais juste ce petit rappel factuel. Merci d'avance.

1. Rapport sur les synergies Ville-CPAS

Nous en revenons donc à la poursuite de l'ordre du jour de notre séance conjointe.

J'en reviens au point 1, le rapport sur les synergies Ville-CPAS.

Est-ce que ce rapport appelle des commentaires? Non. Parfait. Il est dès lors adopté.

Vu l'article 26bis §5 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant qu'un rapport annuel concernant notamment l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale,

Prend acte dudit rapport.

2. **Exposé de M. François Maniquet (Professeur à l'UCL et Titulaire du Prix Franqui 2010) sur "L'économie et la précarité: pistes de réflexion";**

Ce point a été débattu en ouverture de séance

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Nous allons d'abord et avant tout démarrer notre Conseil conjoint Ville-CPAS, ainsi que le prescrit le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

C'est d'abord pour moi et au nom de l'ensemble du Conseil communal, l'occasion de saluer pour leur présence et d'accueillir chaleureusement les différents Conseillers de l'Action sociale. Merci pour votre participation.

Comme de coutume même si, je le rappelle systématiquement, il n'y a pas d'obligation en la matière puisque le CDLD prévoit à tout le moins que l'on fasse un examen sur le rapport des synergies entre la Ville et le CPAS et prescrit peu d'autres choses.

Nous avons eu comme habitude, depuis le début de cette modification décrétable, d'avoir du fond et une thématique autour de laquelle pouvoir débattre.

Aujourd'hui, nous allons pour courtoisement lui éviter de devoir rester trop longtemps, commencer par l'exposé de M. le Professeur Maniquet, si vous le voulez bien. Au terme duquel, nous aurons un échange qui pourra se faire dans le prolongement de la note, le cas échéant. Mais on fera d'abord l'échange autour de l'exposé de M. Maniquet, de sorte qu'il puisse être libéré, dans les meilleurs délais, regagné sa chaumière ou son bureau – c'est selon – et puis nous reviendrons formellement au rapport sur les synergies et sur la note de politique générale qui accompagne le budget du CPAS.

En tout état de cause, Monsieur le Professeur, grand merci d'avoir accepté notre invitation pour éclairer cette triple assemblée: celle des Conseillers communaux, des Conseillers de l'Action sociale et le public, auquel j'associe la presse, sur le regard que vous souhaitez porter sur l'économie et la précarité, pistes de réflexion. Je vous en prie Monsieur le Professeur.

M. F. Maniquet, Professeur à l'UCL:

Merci beaucoup.

Bonsoir à tout le monde, comme on dit en vos titres et qualités, et je sais qu'elles sont très nombreuses, je vous remercie à mon tour d'être ici et de me donner la parole ce soir.

Je remercie en particulier Madame Scailquin qui est à l'origine de cette initiative. Je la remercie donc de me donner ce petit temps de parole.

Je voudrais commencer par vous dire que je vais vous parler ici en tant que scientifique, en tant qu'économiste.

Donc en conséquence, je voudrais insister – non pas pour me soustraire à ma responsabilité – mais insister sur le fait que mon point de vue est bien sûr un point de vue partiel et ne se substitue en rien aux points de vue que d'autres scientifiques pourraient apporter à la question et ne se substitue certainement pas aux points de vue que les intervenants sociaux ou même les personnes en situation de pauvreté ou de précarité pourraient avoir sur le sujet.

Je vais donc ici, en 20 minutes, faire une petite présentation de certaines idées qui sont des idées actuelles en sciences économiques. S'en suivra peut-être un échange.

Je voudrais donc vous faire part de la manière dont se pose aujourd'hui la question ou les questions essentielles en économie de la pauvreté.

Ce qui intrigue les économistes, à propos de ce sujet, c'est la question suivante: comment se fait-il que, malgré les sommes importantes qui ont été investies dans la lutte contre la pauvreté ou dans la guerre contre la pauvreté, en Europe et aux Etats-Unis, donc dans les économies dites développées, dans les économies riches, en particulier depuis la 2^{ème} guerre mondiale; comment se fait-il qu'en dépit de ces sommes, la pauvreté a si peu diminué?

Autrement dit, la pauvreté et la précarité sont des phénomènes étonnamment persistants et, vous allez d'ailleurs voir qu'une partie des réflexions que je vais partager avec vous, consistent à dire que dans toute une série de questions, nous ne savons malheureusement pas encore grand-chose.

Pour répondre à ces questions ou pour partager l'état de la connaissance dans ces questions-là, il y a évidemment de nombreuses directions, de nombreuses dimensions que j'aurais pu prendre. Je vais, ici en 20 minutes, en prendre une seule. Au risque, bien sûr, d'être très parcellaire et au risque d'être peut-être trop général. Mais il me semblait que c'était une dimension qui répondait à la demande de Madame Scailquin, une dimension peut-être suffisamment générale pour pouvoir éclairer les débats qui ont lieu aujourd'hui. C'est la question du non-recours, en anglais non take up.

Comment se fait-il que les personnes en situation de besoin, en situation de pauvreté, de précarité, ne font pas appel aux services qui, pourtant, sont conçus pour être à leur disposition?

Pour vous donner une mesure de l'ampleur de ce phénomène: vous savez qu'en Belgique et que dans la plupart des pays européens, il y a des politiques de revenus minimums. C'est le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) en Belgique. Ces politiques ont des noms différents dans les différents pays.

Le non-recours au revenu minimal concerne de 30 à 50 % des ayant-droits au Royaume-Uni et en France, de 40 à 60 % des ayant-droits aux Pays-Bas et en Allemagne.

Entre parenthèses, pourquoi donne-t-on des chiffres? C'est parce qu'estimer ce phénomène est extrêmement difficile, requiert de mettre ensemble des banques de données. C'est un travail très difficile. Donc la seule chose que l'on peut faire, c'est de donner des fourchettes.

En Belgique, la dernière étude que je connaisse est celle du Professeur Schokkaert à Leuven, qui estime que le RIS a un taux de non-recours qui va de 56 à 73%. Donc 56 à 73% des gens qui ont droit, qui sont dans les conditions pour bénéficier du RIS ne le demandent pas et n'en bénéficient donc pas. Ce qui représente 40 % du budget.

Face à cela, on peut dire qu'il y a 3 grandes familles de raisons pour expliquer le non-recours à la politique sociale.

La première raison c'est tout ce qui a trait aux coûts d'accès: le manque d'information, la difficulté d'obtenir l'information, la difficulté parfois de remplir des formulaires, etc.

Par rapport à cette famille de raison, que j'appellerai le coût d'accès, on peut imaginer toute une série de réponses: la simplification des démarches. Autre réponse possible: la proactivité. Là, je pense que ce sont deux domaines dans lesquels la politique sociale en Belgique a été la plus créative, la plus imaginative, ces derniers temps. Il s'agit non seulement d'attendre que la personne vienne et demande le bénéfice auquel elle a droit, mais il s'agit d'aller vers la personne et d'informer de manière pro-active les ayant-droits des différentes politiques qui leur seraient accessibles.

Je sais qu'en particulier, dans le cas de la Ville de Namur, certaines choses ont été faites. D'autres initiatives, dans le cadre des CPAS flamands par exemple, sont à l'œuvre actuellement. Les évaluations ne sont pas encore disponibles.

La pro-activité, c'est aller vers les gens pour les informer et les aider à avoir accès aux politiques auxquelles ils ont droit.

Dernière famille de réactions pour diminuer le coût d'accès, c'est la coordination des intervenants. Il ne suffit pas de dire "vous savez, vous avez le droit de demander à tel autre intervenant ou telle politique". On peut directement informer l'intervenant, en disant "j'ai rencontré, je connais quelqu'un qui a droit à cette politique et que tu pourrais contacter".

La coordination des intervenants, j'y reviendrai après.

Première raison pour "expliquer" le non-recours, c'est les coûts d'accès trop élevés.

Deuxième raison, c'est ce que l'on a appelé la stigmatisation. C'est le fait, bien observé, que les personnes en situation de pauvreté, de précarité, ont du mal ou dans certains cas refusent de montrer leurs manques, de faire état de leurs difficultés et, par conséquent, refusent de demander l'aide.

On a cru pendant longtemps que c'était la raison principale du non-recours. Or, on s'aperçoit – et c'est aussi quelque chose qui émane d'études réalisées ces dernières années – on se rend compte que cette stigmatisation ne permet pas d'expliquer énormément les raisons du non-recours.

Pour vous donner un exemple, une des politiques phares de la lutte contre la pauvreté aux Etats-Unis, ce sont les timbres alimentaires à destination des familles monoparentales, donc essentiellement des mères célibataires. Il s'agit de donner les moyens à ces personnes-là, pour autant qu'elles allouent ces moyens à l'achat de nourriture, de biens de première nécessité pour elles et leurs enfants.

C'est un programme qui existe depuis des dizaines d'années, c'est un programme qui est bien connu des personnes et c'est un programme qui a pourtant un taux de recours extrêmement bas.

La question se posait: comment cela se fait-il?

On pensait que c'était dû à la stigmatisation et donc, depuis quelques années, nouvelle formule de la politique: plutôt que de donner aux gens de petits bons qu'ils pouvaient utiliser dans les magasins et qui montraient à tout le monde qu'ils étaient, comme on dit "sur le bien-être", l'idée a été de leur donner simplement des cartes de débits, genre cartes Bancontact, qui étaient programmées de telle sorte qu'elles ne pouvaient être utilisées que dans certains magasins.

On pensait avoir résolu le problème de la stigmatisation. L'effet de cette politique? Zéro. Significatif. Le taux de non-recours n'a pas baissé suite à cette politique.

J'en arrive donc à la troisième famille des raisons: c'est tout le reste. Tout ce que l'on ne comprend pas. Les études tentent à montrer que c'est dans ces choses que l'on ne comprend pas que se situent les raisons principales, pour la politique de non-recours.

Si l'on veut aller un peu plus loin dans l'analyse, je pense qu'il faut retourner à certaines idées fondamentales liées à la pauvreté, à la précarité.

L'idée sur laquelle je voudrais peut-être insister un peu ce soir, c'est l'idée suivante: quand on demande aux personnes en situation de pauvreté de définir ce qu'est la pauvreté, on observe que les aspects "manques", les privations bien sûr apparaissent dans leur définition mais ne sont jamais les éléments sur lesquels ils insistent le plus.

Les éléments sur lesquels ils insistent le plus, ce sont les éléments qui ont trait au regard de la société, sur eux, sur leur situation. "On nous traite comme des chiens, on pense qu'on est paresseux, on voit en nous, une menace pour nos propres enfants." Ce sont ces éléments-là qui apparaissent dans toutes les études, quels que soient les pays et quelle que soit l'origine de ces personnes.

Je pense que si l'on veut appliquer cela à la politique sociale de proximité, cela nous oblige à réfléchir notamment à toute la question de la conditionnalité.

Nous savons – il n'est pas question de remettre cela en cause pour toute une série de raisons notamment budgétaires très claires – que la politique sociale destinée aux personnes pauvres est une politique conditionnelle, où la conditionnalité se fait à un certain nombre de moyens.

Vous ne pouvez obtenir, par exemple, le RIS que si vos moyens de subsistance sont inférieurs au seuil.

C'est aussi une conditionnalité que l'on appelle horizontale. L'aide est conditionnelle à des comportements tels qu'être disponible sur le marché du travail, etc.

Cette conditionnalité implique des tests et a, comme conséquences, que la relation entre l'ayant-droit et le fournisseur de service social est marquée par toute une série de sentiments, de méfiance, d'intrusion, de honte, de culpabilité et aussi de fierté.

Exemple: le très conservateur Gouverneur de l'état de Floride a imposé, il a quelques années, comme test supplémentaire, comme conditionnalité supplémentaire à l'obtention de certains bénéfices de la politique de bien-être, l'absence de dépendance à la drogue. Si vous voulez avoir droit à l'aide, vous devez passer ce test de non-addiction à la drogue.

Les journalistes vont interroger les personnes dans la file d'attente, en leur disant: "Vous savez que la loi est passée. D'ici quelques mois, vous allez devoir vous soumettre à ce test. Qu'en pensez-vous?"

Réaction: "Nous sommes pour".

Après discussion des journalistes et des chercheurs qui ont été très interpellés par cela, on s'est rendu compte que ce qui explique cette réponse-là, c'est:

1. ces personnes interrogées n'étaient pas addictives à la drogue;
2. elles sentaient peser sur elles le soupçon d'être addictives à la drogue et plus généralement, le soupçon d'abuser de l'aide sociale;
3. qu'elles étaient bien contentes de pouvoir se libérer de ce soupçon.

La conditionnalité, bien pensée et bien définie, augmente le recours à l'aide sociale et diminue la pauvreté.

Je voudrais terminer par trois petites conclusions de cet ensemble de considérations sur la politique sociale et j'englobe certainement la politique de la Ville et du CPAS.

La première conclusion, c'est qu'il y a une tension entre le besoin de coordination et le risque de centralisation. Le besoin de coordination est très clair: il diminue les coûts pour la personne qui est aidée et pour ceux qui souhaitent fournir des services à la personne. Mais trop de centralisation ne convient pas non plus, dans la mesure où une personne qui, pour toute une série de raisons – et nous devons admettre qu'il y a de bonnes raisons – si une personne refuse de se faire aider par tel fournisseur de service social, il faut lui laisser sa chance. Il ne faut pas que l'échec de la relation avec un type de fournisseur de service social entrave la relation avec un autre. Donc coordination mais pas d'excès dans la centralisation.

La deuxième conclusion que je voulais partager, c'est que ces études m'ont amené à penser que le secteur public peut beaucoup mais ne peut pas tout faire. Pourquoi? Si l'on pense à la conditionnalité, elle est inévitable et on sait qu'elle crée des situations de relations empreintes de sentiments négatifs qui peuvent mener à des questions de méfiance, des absences de confiance de l'ayant-droit envers celui qui est chargé de lui venir en aide.

On ne peut, à la fois, prétendre avoir le devoir d'appliquer la conditionnalité et prétendre être le garant des intérêts de la personne que l'on souhaite aider, de la personne pauvre.

Concernant une idée qui a été proposée, dont on discute dans différents milieux et que je trouve par ailleurs excellente, c'est l'idée d'avoir une personne-relais de référence que la personne en situation de pauvreté peut contacter, quel que soit son problème, que ce soit un problème de santé, un problème d'accès à l'aide, un problème psychologique lié par exemple aux difficultés avec les enfants. On sait qu'il existe des problèmes psychologiques particuliers des adolescents des familles monoparentales. Avoir une personne-relais de référence a des avantages, aussi en diminution du coût d'accès à l'aide mais par contre, une telle relation ne peut avoir du succès que dans une relation de confiance. Je ne pense pas que ce soit le Service public, qu'il s'agisse de la Ville ou du CPAS, qui puisse rendre un tel service.

Coordination, pas de centralisation, les Pouvoirs publics doivent admettre qu'ils ne peuvent pas tout faire.

La troisième conclusion à laquelle j'aimerais aboutir: je pense avoir bien insisté sur le fait que malheureusement, il y a beaucoup de choses qui nous échappent dans les comportements des personnes en situation de pauvreté, dans les conséquences des interactions entre ces personnes et ceux qui sont chargés de leur venir en aide.

Je pense qu'il y a un besoin, en particulier dans notre pays, d'évaluation des politiques sociales. C'est en réalité quelque chose de difficile. Bien évaluer une politique sociale est quelque chose de subtil, de délicat. Je pense que c'est un endroit où il y a une possibilité énorme de collaborations fructueuses entre le monde universitaire et le monde des intervenants sociaux publics.

Je suis, en particulier, bien content d'avoir été invité aujourd'hui pour vous faire part de ce souhait que je manifeste ici et qui n'est pas mien, qui est celui de beaucoup de gens dans la profession: de collaborer davantage dans l'optique d'évaluer systématiquement les efforts qui sont fait dans la lutte des Pouvoirs publics contre la pauvreté.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

(Applaudissements dans l'assemblée)

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Professeur.

Y a-t-il des demandes de paroles pour réagir, interagir, poser une réflexion, une question?

Monsieur Defeyt, je vous prie.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Merci beaucoup Monsieur Maniquet.

J'avais une question un peu alternative. Je pense que d'autres économistes – et peut-être en faites-vous partie – se posent la question suivante: comment a-t-on encore autant de pauvreté et d'exclusion après une aussi longue période de croissance économique et de prospérité économique?

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Vous préférez peut-être Professeur, que l'on prenne deux ou trois questions en rafale?

M. F. Maniquet, Professeur à l'UCL:

Oui.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Madame Scailquin, je vous en prie.

Mme l'Echevine S. Scailquin:

Ce n'est pas une question mais c'est pour remercier Monsieur Maniquet de son intervention.

En tout cas, pour appuyer certains éléments que vous avez évoqués et pour lesquels, je pense, que la politique sociale qui est menée par les différents acteurs au niveau de Namur, que ce soit le Service de la Cohésion sociale, le CPAS ou le tissu associatif, nous essayons de tendre vers ce sur quoi vous mettez le doigt aujourd'hui. Notamment la question de la pro-activité et aller vers les personnes qui ont besoin d'informations et besoin d'accompagnement.

Je prends l'exemple que je connais le mieux, au niveau de la Cohésion sociale, de l'abri de nuit ou des travailleurs sociaux de proximité qui ont, justement, cet objectif d'avoir un travail global à l'abri de nuit, d'accueillir et d'héberger les personnes, mais aussi de les accompagner dans leur chemin de vie, pour leur permettre aussi de rebondir vers un autre parcours de vie. Je pense que là aussi, il y a cet élément important.

Vous parlez aussi de la question du regard de la société et de cette question de confiance ou de méfiance, de ce lien important qui doit se tisser entre les personnes qui aident les personnes en plus grande précarité. Cette question de lien de confiance qui se tisse entre les uns et les autres est important, est un travail qui est mené par les différents acteurs.

La question de la conditionnalité et parfois, cette méfiance qui s'instaure aussi et donc de l'importance de la complémentarité entre les différents acteurs qui apportent, chacun, un volet complémentaire dans l'aide aux plus démunis.

Sur ces points, sur lesquels vous avez mis le doigt, je pense que nous les entendons et essayons d'y répondre.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame l'Echevine.

Y a-t-il d'autres questions ou réflexions?

Madame Tillieux, je vous en prie.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Je voudrais remercier Monsieur Maniquet pour la qualité de son exposé et sa concision aussi. C'est une matière dont on parlerait pendant des heures, tant Monsieur Prévot que moi-même. Monsieur Prévot est impliqué maintenant, j'ai été impliquée pendant 5 ans. On sait combien les choses sont compliquées.

Je voudrais vous poser comme question: on entend souvent une ritournelle comme quoi chez nous, en particulièrement en Wallonie, les politiques sociales sont qualifiées de politiques d'assistanat.

Je voudrais avoir votre avis là-dessus puisque ce n'est pas notre manière de voir les choses. On pense que les Pouvoirs publics ont un rôle important à jouer. Quand quelqu'un rencontre des difficultés, si le Pouvoir public n'est pas là, où allons-nous? Si on laisse courir la loi de la jungle, on verra évidemment croître encore les inégalités puisque l'on sait que l'on ne naît pas égaux.

Je voudrais avoir votre avis d'expert sur ces qualificatifs que l'on n'arrête pas de vouloir donner à certaines politiques, en disant que ce sont des politiques d'assistanat.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Tillieux.

Monsieur Allard, je vous en prie.

Mme E. Allard, Conseiller du CPAS:

Monsieur le Professeur Maniquet nous a dit qu'il aimerait qu'il y ait davantage de collaboration entre les universités et les personnes qui traitent et qui gèrent la pauvreté, donc les politiques sociales.

J'aurais voulu savoir à quel type de collaboration il pense. Est-ce que ce serait des audits ou des analyses de modèles particuliers?

Enfin bref, je souhaite en savoir un peu davantage là-dessus et voir comment on pourrait imaginer cela.

Je suppose que cela doit se faire mais peut-être pas à des stades qui soient très positifs, puisque les résultats ne sont, semble-t-il pas, vraiment là.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Allard.

Voilà donc premier jet de trois premières questions pour Monsieur le Professeur et puis on complètera par la suite.

M. F. Maniquet, Professeur à l'UCL:

Ce qui devait arriver est arrivé. Félicitations, vous avez évidemment très fortement élargi le débat. On pourrait en discuter certainement pendant des heures.

Par rapport à la question de Monsieur Defeyt, à la fois la théorie économique et l'expérience nous montrent que la croissance n'est ni nécessaire, ni suffisante à la diminution de la pauvreté. C'est tout à fait clair.

D'un autre côté, la croissance économique aide beaucoup.

Je me suis concentré ici sur la pauvreté, dans nos contrées mais j'attire votre attention sur un fait qui, malheureusement, est souvent tordu dans les médias et dans un certain nombre de communications. Un des faits marquants au niveau planétaire des 30 dernières années, c'est la diminution massive de la pauvreté. Ceux qui écrivent que la pauvreté augmente partout sont des menteurs ou des ignorants.

D'où vient cette diminution massive? Pas seulement en termes relatifs mais termes absolus, le nombre de personnes, en dépit de l'augmentation de la population sur terre, le nombre de personnes en situation de pauvreté diminue. Cela vient essentiellement de la croissance en Chine et de la croissance en Inde. Ce sont vraiment les faits marquants.

Maintenant, dans nos contrées, c'est très clair que la croissance aide énormément pour essentiellement deux raisons.

La première raison, c'est que la croissance va souvent, mais pas nécessairement de pair, avec l'augmentation de l'emploi. L'augmentation de l'emploi va de pair avec la diminution du chômage et, donc, aide toute une série de personnes à se socialiser. Deuxièmement, la croissance augmente les caisses des Pouvoirs publics et augmente les possibilités de financement de l'aide publique.

Je ne voudrais pas non plus entamer un nouveau débat, mais il y a à l'université de Chicago un certain nombre de professeurs extrêmement connus comme vous le savez, la moitié ont reçu le prix Nobel et j'avais été particulièrement choqué en leur rendant visite d'avoir un grand panneau avec une

citation d'un des économistes du département, économiste noir, sur laquelle il était: "La meilleure chose qui soit arrivée aux pauvres, c'est le marché". Alors, cela m'a choqué. Voilà une affirmation qui n'a aucune base scientifique. La meilleure chose qui soit arrivée aux pauvres, c'est l'école publique. Bon, je ne vais pas parler d'école publique aussi, mais l'école publique est d'autant plus facilement financée que les finances de la puissance publique vont bien. Donc, je vais m'arrêter concernant la croissance.

Concernant l'assistanat, il est vrai qu'un des dangers de la politique sociale consiste à diminuer les incitants qu'ont les personnes à se resocialiser d'elles-mêmes et à entrer sur le marché du travail, par exemple. Ce qu'on sait, c'est que c'est, en gros, inévitable. C'est ce qu'on appelle les pièges à la pauvreté qui sont, en soi, inévitables.

Par contre, ce qu'on sait aussi, c'est que des politiques peuvent être plus ou moins enclines à créer les mauvais incitants, les incitants qu'ont les personnes à rester, à se complaire, d'une certaine manière, dans une situation d'assisté.

C'est un débat extrêmement difficile parce qu'à la fois, on n'insiste sur le rôle du travail dans son rôle inclusif, mais d'un autre côté, je pense qu'il est tout à fait erroné, tout à fait limité de dire qu'une personne n'est incluse que si elle passe par le marché du travail. Je me souviens d'avoir rencontré un certain nombre de personnes qui avaient, à un moment donné de leur vie, décidé - et c'était pour elles une question de survie – de quitter le marché du travail. A partir du moment où vous envoyez 20 lettres à des employeurs que 19 ne répondent même pas et que le dernier vous dit non, vous n'êtes pas adapté, il y a un moment donné où c'est une question de survie de la part des gens de dire: "J'arrête de jouer le jeu du marché du travail".

Nous devons en tenir compte et nous devons d'autant plus en tenir compte que nous vivons, malheureusement en Wallonie, dans une période, qui se fait un peu longue, de chômage massif. Tout ça pour dire que les pièges à la pauvreté et donc le danger de l'assistanat existe. D'une certaine manière, on sait qu'il est inévitable, mais maintenant pour l'étudier, pour l'analyser, il est trop simpliste de se limiter à la définition de la politique sociale. Les interactions entre la politique sociale et le marché du travail sont clefs et le marché du travail est évidemment quelque chose qui échappe en grande partie à la puissance publique et à la politique sociale.

A propos des types de collaboration, il y en a deux auxquels on peut penser: une collaboration, je vais dire, classique et une collaboration beaucoup plus nouvelle.

La collaboration classique consiste à s'arranger pour que la politique sociale soit-elle que les informations, les statistiques disponibles, liées à la politique sociale, soient-elles qu'on puisse en faire. Qu'elles aient la bonne forme et qu'elles soient-elles qu'on puisse en faire de l'évaluation.

Il y a un deuxième type de collaboration possible qui correspond en fait à un développement tout à fait récent de la science économique. C'est ce qu'on appelle l'expérimentation sociale, c'est-à-dire que les politiques sont menées elles-mêmes et sont conçues elles-mêmes de telle sorte que, dans le public cible, on fait la distinction et bien sûr, on fait la distinction de manière complètement aléatoire, c'est cela qui permet de faire la mesure. On fait la distinction entre des gens qu'on va traiter d'une certaine manière et d'autres qu'on va traiter d'une autre manière.

Entre parenthèses, une des raisons pour laquelle c'est récent, c'est que cela pose des problèmes éthiques et, jusqu'il y a quelques années, on refusait de faire de l'expérimentation avec des êtres humains. On le fait depuis quelques années et personnellement, je dois dire que je suis très sensible à l'argument, mais quand je vois ce que cela nous a appris - et la France est un pays qui est tout à fait à la pointe dans l'expérimentation sociale – je trouve que cela vaut vraiment la peine d'essayer ce genre de choses.

Donc, je dirais, faire des choses à un niveau local et se permettre de faire de l'expérimentation sociale, ce qui demande une expertise dont disposent certains de nos collègues. Nous avons de bons départements d'économie et de sociologie dans ce pays.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Professeur.

Madame Baland souhaitait également profiter de l'opportunité d'avoir un prix Francqui sous la main pour l'interpeller.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Et un Mérite wallon.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Oui et un Mérite wallon.

M. B. Baland, Cheffe de groupe ECOLO:

Simplement que vous avez lancé une piste de réflexion qui nous conduit à un approfondissement, mais peut-être en d'autres lieux, mais qui en tout cas moi m'interpelle, c'est sur l'incompatibilité d'un service public de la personne de référence lorsqu'elle fait la demande d'un besoin. Cela remet quand même en question, en partie je pense, le pratique. Je pense aux assistants sociaux, aux services du CPAS.

Moi, je suis au SPF Sécurité sociale, cette question-là, j'aurais aimé que vous l'approfondissiez un tout petit peu parce qu'elle m'interpelle en tout cas dans nos habitudes ou en tout cas dans mon concept de pensées donc, j'aurais voulu un peu l'approfondissement là-dessus.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci. Monsieur Martin vous aviez souhaité aussi vous exprimer.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Merci pour votre exposé au combien intéressant et en effet, on aurait pu vouloir ou en tout cas espérer avoir plus de temps pour pouvoir creuser davantage cette matière qui nous intéresse et qui nous préoccupe souvent ici au Conseil.

Vous avez parlé tout à l'heure de besoins sous-entendus créant des évaluations des politiques sociales. Est-ce que les analyses que vous faites par rapport à ces évaluations, est-ce que les évaluations existantes ne sont pas fiables, est-ce qu'elles sont incomplètes, est-ce qu'elles nécessitent des approfondissements pour justement faire en sorte que les moyens qui sont octroyés dans les politiques sociales soient plus efficaces et/ou efficientes? Est-ce que les évaluations doivent être croisées, cela veut dire, d'un niveau local vers un niveau régional en passant par le Fédéral ou est-ce qu'elles doivent être prises là où elles sont appliquées?

Là, ce serait intéressant de pouvoir savoir comment on pourrait améliorer davantage les moyens qui sont mis dans les politiques sociales et qui sont de plus en plus urgents et qui sont croissants, en tout cas en ce qui concerne les communautés et les villes.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Martin. Monsieur Dupuis.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller indépendant

Bonsoir,

J'aurais aimé savoir, Monsieur le Professeur, s'il y avait au monde un pays ou un état qui avait réussi à développer un modèle économique efficace pour lutter contre la pauvreté. Si oui, lequel? Et donnez un peu les pistes, dans ce sens-là.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci. Madame Laboureur, je vous en prie.

Mme F. Laboureur, Conseillère communale ECOLO:

Merci pour l'exposé.

Je pense que toutes les questions de moyens dans la politique sociale sont vraiment importantes mais je pense aussi que, pour les générations à venir, il est important d'injecter de l'argent dans les autres services publics. Que ce soit dans l'enseignement, pour faire une école qui soit réellement juste pour tous, dans le logement pour que les quartiers soient mélangés, qu'il y ait du monde partout, que les transports publics soient de qualité et accessibles à tous, que tout le monde puisse se déplacer pour aller au travail, de manière correcte sans avoir nécessairement une ou deux voitures par famille.

Mais aussi la taxation et les impôts beaucoup plus justes. Tout cela, c'est du long terme mais c'est vraiment important.

Je ne sais pas ce que vous pouvez en dire. Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci. Voilà, Professeur.

M. F. Maniquet, Professeur à l'UCL:

Merci beaucoup pour les questions et pour l'ouverture qu'elles suscitent.

A propos de la personne de référence, Madame Baland, ce que je dis fait référence à 2 choses.

D'abord c'est l'observation générale que la relation qui contient cet aspect de test, est une relation ambiguë entre le fournisseur de service social et celui qui en bénéficie.

Autre considération; j'ai eu la chance de rencontrer un certain nombre de personnes représentant des ayants-droits de la politique sociale récemment. J'ai été obligé de constater que ces personnes-là dénonçaient une sorte de perte de confiance du public-cible envers les Autorités publiques, en particulier, y compris les autorités locales.

C'est en mettant les deux choses ensemble que je me dis que, visons l'effectivité de la politique locale, tenons compte de cela. Il faut beaucoup d'humilité pour faire de la politique, comme d'ailleurs pour faire de la science.

Je pense que c'est une piste d'essayer de voir quelle autre institution peut fournir, en coordination avec le Pouvoir public, mais je pense qu'il y a là une sorte d'incompatibilité.

A propos des évaluations actuelles, ce qu'il faut savoir c'est que l'économie, la statistique et la branche, à l'intersection des deux que l'on appelle l'économétrie, ce sont des branches qui évoluent.

Je vous fais part de considérations qui sont les conséquences du développement extrêmement récent de la discipline.

La manière dont on fait l'évaluation de la politique sociale maintenant n'a plus rien avoir avec ce que moi, j'ai appris quand j'étais étudiant. Certes, il y a peut-être trop longtemps.

Il y a eu au moins deux révolutions dans ce domaine-là.

Vous me posez la question: "Est-ce que les évaluations faites actuellement sont fiables?". La réponse est: "On ne sait pas". En tout cas ce que l'on sait, c'est qu'elles n'ont pas été faites dans les conditions qui sont aujourd'hui considérées comme étant les conditions nécessaires pour pouvoir évaluer les politiques sociales.

Qu'est-ce que cela veut dire "évaluer"? C'est pouvoir dire que telle politique est effectivement la cause de la réussite ou de l'intégration de telle et telle personne.

Y a-t-il un modèle efficace pour lutter contre la pauvreté? Je ne crois pas. Il y a beaucoup d'essais, beaucoup d'échecs. Je ne dis pas que nous en sommes au même état de manque de connaissances qu'il y a 50 ou 60 ans, mais il y a énormément de choses qui nous échappent.

A propos de la question de Madame Laboureur, vous faites référence à quelque chose qui est tout à fait essentiel. Fondamentalement, qu'est-ce que lutter contre la pauvreté? C'est lutter pour l'augmentation du bien-être des gens. Le bien-être c'est nécessairement quelque chose, à la fois de multidimensionnel et à la fois d'inter-temporel.

En particulier, on sait malheureusement que la pauvreté est un phénomène qui se reproduit de génération en génération.

Les politiques auxquelles vous faites références sont absolument essentielles. J'ajouterais d'ailleurs la politique de santé. La santé est une composante absolument indispensable, absolument constituante du bien-être des gens. Les politiques de lutte contre la pauvreté, les politiques d'augmentation du bien-être des plus pauvres passent nécessairement par ce genre des politiques dans les domaines que vous avez cités et dans la pauvreté.

A titre complémentaire, je dirais que des théories et des manières d'évaluer ces théories du bien-être multidimensionnel, ce sont des choses qui n'existent pas. Ce sont des choses qui sont en train d'être créées.

Il y a des gens, dans la branche que l'on appelle santé publique, qui s'intéressent à l'inégalité en santé. Aucun de ces travaux ne mêle les inégalités en santé avec les inégalités liées à d'autres dimensions de la vie des gens. Est-ce que la dimension logement est liée à la dimension santé?

Mme F. Laboureur, Conseillère communale ECOLO:

Monsieur Wilkinson, épidémiologiste britannique a fait pas mal d'études sur le sujet.

M. F. Maniquet, Professeur à l'UCL:

En santé publique, je connais quelques-uns des travaux de Wilkinson – peut-être pas tous – mais en santé publique, ce que l'on essaie de comparer, c'est rarement au niveau individuel. Je pense même que c'est extrêmement rarement au niveau individuel, c'est plutôt au niveau des régions, etc.

Le lien qu'il y a entre ce qui s'appelle l'inégalité socio-économique et l'inégalité en santé, cela ne passe pas par une notion individuelle de bien-être. Donc cela ne permet pas de répondre aux questions: tel public cible, si je veux diminuer sa pauvreté et augmenter son bien-être, est-ce que je dois agir sur l'accès à la santé? Est-ce que je dois agir sur l'accès au logement ou augmenter les allocations de cette personne?

Je fais partie d'un projet qui lie 4 universités belges pour le moment avec le défunt Belspo, nous essayons de mettre en œuvre de nouvelles théories intégrées du bien-être, qui permettraient de répondre beaucoup plus aisément à ce genre de questions.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Je n'ai pas vu d'autres bras se lever pour solliciter une intervention.

Je peux donc me permettre de conclure ici cet échange avec vous Professeur, après vous avoir, évidemment, remercié une nouvelle fois et les applaudissements de la salle vous accompagnent.

Excellente soirée à vous et merci pour votre disponibilité.

3. Examen de la note de politique générale accompagnant le budget 2015 du CPAS

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Nous en arrivons donc au point 3, sur l'examen de la note de politique générale qui accompagne le budget 2015 du CPAS.

La parole est à Monsieur le Président du CPAS.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Merci Monsieur le Président.

Je vais faire un sorte de ne pas faire un copier-coller oral de la note que vous avez reçue mais d'aller à l'essentiel et de la présenter un peu autrement.

Un Powerpoint est diffusé en séance.

La première chose que je dois rappeler, c'est qu'elle a un statut tout à fait particulier, cette note de politique générale, puisqu'elle est sous la responsabilité du Président du CPAS qui de par la loi doit le faire à l'occasion du budget initial et que cette note de politique générale n'est votée ni par le Conseil de l'Action sociale, ni par le Conseil communal.

J'ai néanmoins essayé d'associer les Conseillers à la rédaction de cette note mais j'en porte la seule responsabilité.

Trois mots-clés de l'exposé: fierté, inquiétude et confiance.

La fierté d'abord. D'abord rappeler que l'idéal évidemment, dans la foulée de ce que vient de dire M. Maniquet, se serait de n'avoir pas de pauvreté et pas d'exclusion et donc pas besoin du CPAS.

En attendant et pour, je le crains encore plus après l'exposé de M. Maniquet, un certain temps nous sommes bien utiles.

Le CPAS exerce une mission sociale dense, incontournable et variée.

Je propose d'illustrer cela avec quelques indicateurs de l'activité du CPAS de Namur.

Le premier indicateur, c'est que dans le courant de l'année 2014, nous aurons pris 37.000 décisions en matière d'aide sociale. C'est important de le dire parce que cela met aussi en valeur que, derrière et à côté du travail social, il y a aussi une masse très importante de travail administratif qui mobilise une série de travailleurs.

2.400 bénéficiaires du RIS, en moyenne et 3.700 personnes différentes qui, en cours d'année, ont au moins touché une fois un RIS, pendant au moins un jour.

Si vous ajoutez, derrière ces 3.700 personnes, les personnes qui sont derrière le RIS, notamment les enfants, parfois un cohabitant, des conjoints, on commence à atteindre une masse de personnes, qui d'une manière ou d'une autre bénéficient du RIS, extrêmement importante.

Nous n'en sommes pas au niveau des grandes villes wallonnes, comme Liège et Charleroi, mais nous sommes très nettement au-dessus de la moyenne wallonne.

470 étudiants différents ont bénéficié, au moins un jour, d'un RIS pour entamer ou poursuivre des études.

870 ménages ont bénéficié d'une démarche Energie, de notre cellule Energie.

Et 1.200 personnes ont bénéficié du Fond Mazout.

Nous menons une action importante. J'y reviendrai dans un instant, en matière d'insertion socio-professionnelle.

Je vous de m'excuser, ici il y a un petit problème en terme de présentation du tableau. La première ligne, c'est 350 personnes différentes qui ont bénéficié, au moins un jour, d'un article 60 dont environ ¼ à la Ville et 65 personnes différentes ont bénéficié, au moins un jour, d'un article 61.

Nous avons servi 49.000 repas, au cours de l'année 2014. C'est toujours une estimation évidemment puisque l'année n'est pas tout à fait terminée.

200 accompagnements de maintien à domicile. C'est une démarche du CPAS qui augmente le plus. Ce sont les personnes qui sont en grande précarité au domicile. Cette précarité n'est pas nécessairement liée uniquement – ou même parfois pas du tout – à des questions financières. Ce sont souvent des questions d'extrême précarité, on vient d'en parler, en termes de santé ou de dépendance.

450 personnes ont bénéficié de notre action Logement et conjointement avec la Ville, puisque c'est un des services qui est organisé conjointement par la Ville et le CPAS, nous aurons reçu 400 requêtes, en matière d'expulsions, toujours suivies d'une action de nos travailleurs sociaux.

Un nombre très important de demandes d'hébergement qui s'adressent aux Trieux et aux Spaloux. Beaucoup plus que ce que nous pouvons accueillir. C'est incroyable de se rendre compte, au cours de la seule année 2014, que les demandes adressées aux Trieux et aux Spaloux pour être hébergé, représentaient 1.990 personnes. Pas 1.990 demandes, derrière ces demandes, il y avait 1.990 personnes. Tous ceux qui travaillent dans le secteur de l'accueil se rendent compte que ce nombre est en augmentation.

Concernant la médiation de dettes, c'est la même augmentation et nous suivons actuellement 410 actifs en fin d'année.

Les chiffres pour les maisons de repos sont terribles. Nous avons accueilli, cette année-ci, 150 nouvelles personnes dans nos maisons de repos. Quand on ramène cela au nombre de lits, 485, cela signifie que les personnes âgées restent de moins en moins longtemps dans nos maisons de repos. Pas parce qu'ils y sont mal soignés, que du contraire, mais parce qu'ils y rentrent souvent de plus en plus tard et de en train mauvaise situation de santé. Ce qui, forcément même bien soignés, a un impact sur leur espérance de vie.

Fierté de que nous faisons, des services rendus par des équipes importantes et dynamiques.

Inquiétudes: je me permets ici un petit rappel. Sur les indicateurs les plus fréquemment utilisés aujourd'hui pour mesurer la pauvreté, la précarité ou l'exclusion, toutes notions qui ne se confondent pas, mais rassurez-vous je ne développerai pas ce point ici et maintenant.

Ces indicateurs ont des tas de limites méthodologiques, conceptuelles – j'en ai bien conscience – mais en attendant, ce sont des indicateurs que l'Europe nous oblige à mettre en œuvre et à suivre.

Le premier de ces indicateurs, c'est le nombre de personnes en risque de pauvreté ou en risque d'exclusion.

Le deuxième indicateur porte un autre nom, c'est le nombre de ménages avec un budget insuffisant pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

Et, bien sûr on l'a évoqué avec l'exposé de M. Maniquet, c'est la question des inégalités socio-culturelles et socio-économiques.

Commençons, si vous le voulez bien, par le nombre de personnes en risque de pauvreté. C'est un indicateur basé sur 3 types d'indicateurs.

Le premier indicateur, ce sont les personnes en risque de pauvreté monétaire. Au dernier comptage, sur base de la méthodologie européenne, ils seraient 15% en Belgique, autrement dit 1.600.000 personnes.

Les personnes qui vivent dans un ménage avec une très faible intensité de travail: 14% en 2013.

Les personnes qui vivent en situation de privation matérielle sévère: 5,1%. Exemple de situation de privation matérielle sévère: c'est de ne pas pouvoir chauffer correctement son logement.

Derrière tous ces indicateurs, qui sont peut-être définis à un autre niveau, nos travailleurs sociaux – Ville comme CPAS – peuvent mettre des situations. Nos tuteurs Energie, au CPAS, nous racontent souvent en revenant de la visite d'un ménage: il y a des ménages avec des jeunes enfants, avec des bébés, qui sont incapables de faire chauffer correctement leur logement.

Déduction faite des doubles comptages, cet indicateur donne en 2013: 21% des Belges qui sont en risque de pauvreté ou en risque d'exclusion et la dernière fois que l'on a publié cet indicateur, il y avait 25% des Wallons qui seraient dans cette situation.

Je demande que l'on prenne surtout ce chiffre comme un ordre de grandeur: je me suis livré à un essai d'estimation pour Namur. Si mes approximations, mes calculs et mes intuitions ne sont pas trop mauvais, il y aurait 28.000 personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale à Namur.

C'est un nombre très important, c'est un nombre qui correspond très fort à la moyenne wallonne. Ceci montre bien, une fois de plus, que Namur est souvent proche de la moyenne wallonne. Nous ne sommes pas une toute grande ville, avec l'extrême exclusion, un nombre très important de personnes en difficulté, nous ne sommes pas non plus représentatifs d'autres régions ou d'autres sous-régions. Nous sommes souvent proches de la moyenne.

Concernant les deux autres indicateurs, je serais très bref: sur le nombre de ménages avec un budget insuffisant pour mener une vie conforme à la dignité humaine, c'est un phénomène qui monte de manière très claire et dont peuvent témoigner, à la fois les travailleurs sociaux des services sociaux de la Ville et du CPAS et tous ceux qui s'occupent de médiations de dettes aujourd'hui.

Je précise bien que lorsque l'on parle de budget, c'est un budget sans aucune dépense de type restaurants, loisirs, écrans plats, etc. avec tous les stéréotypes que vous connaissez. Quand on parle des revenus, c'est bien l'ensemble des revenus du ménage.

Pour un certain nombre de travailleurs, et en particulier de travailleurs pauvres, leurs dépenses totales sont aujourd'hui supérieures à leurs revenus. On s'étonnera que l'endettement monte et que des personnes commencent à avoir des problèmes avec des huissiers. Ces personnes-là sont dans la situation où, tous les mois, il faut choisir la facture qui ne sera pas payée.

Je ne détaillerai pas aujourd'hui les indicateurs des inégalités socio-culturelles, mais nous les connaissons très bien aussi, tous les services sociaux, publics et privés, au travers de notre action. Il suffit d'aller voir ce qu'il se passe dans les écoles de devoirs pour se rendre compte que tout le

monde ne part pas gagnant et ne part pas nécessairement avec les mêmes atouts en mains pour démarrer.

De ces études et de beaucoup d'autres, il y a quelques conclusions qui s'imposent.

La question du logement traverse, de manière implicite ou explicite, toute une série de descriptions, d'études d'évolution du problème de la pauvreté et de la précarité: l'importance de la précarité énergétique, le déterminisme des inégalités socio-culturelles – M. Maniquet y faisait allusion tout à l'heure en parlant de familles de pauvres. Même si le terme n'est pas politiquement correct, c'est une réalité – et l'insuffisance du RIS et d'autres minimas sociaux pour faire face à des dépenses essentielles.

Pour vous rappeler une comparaison qui vaut ce qu'elle vaut, il y en a d'autres que l'on pourrait faire: je reproduis ici sur ce slide les RIS d'aujourd'hui avec une estimation pour la même période du seuil de pauvreté. Les derniers chiffres officiels remontent aux revenus de 2012, j'ai ajusté un peu cette évolution.

Une personne isolée au CPAS touchera 817 € et le seuil de pauvreté, pour cette même personne, est de 1.089 €. Faites le calcul de la différence. Il en va ainsi d'un très grand nombre de minimas sociaux.

Il est inutile de vous dire que la situation sociale se dégrade. Un des indicateurs, à Namur, c'est l'évolution du nombre de bénéficiaires du RIS qui, depuis le creux de 2001, a augmenté de 1.000 personnes. On est passé d'environ 1.500 à environ 2.500 bénéficiaires du RIS. Au-dessus, vous avez la même évolution pour le nombre total de personnes qui, en cours d'année, ont bénéficié au moins un jour du RIS.

Il y a d'autres indicateurs qui sont aussi très marquants. Il s'agit – pour quelques postes, ils ne sont pas tous détaillés ici, vous les avez dans la note complète – de l'évolution des dépenses par le CPAS pour un certain nombre de dépenses sociales.

Je vais commenter 2 ou 3 chiffres rapidement.

Le RIS: + 27% en 5 ans. Donc environ une croissance moyenne de 5% par an, hors inflation. En termes de comptes budgétaires, il faut évidemment ajouter l'inflation;

Les articles 60: + 58%. Là, il s'agit d'une politique délibérée d'augmenter le nombre de bénéficiaires des articles 60. Cette politique a évidemment un coût, on le verra dans un instant;

Il y a d'autres indicateurs, dont un qui est peut-être dans la foulée de ce que vient de dire M. Maniquet: même si le montant absolu est très faible, c'est l'augmentation de 73% du paiement des cotisations de sécurité sociale. De plus en plus de personnes qui arrivent au CPAS ou dans d'autres services sociaux, une des premières choses que l'on doit faire c'est les mettre en ordre de mutuelle. Parfois, il y a aussi d'autres cotisations ou des retards de cotisations qu'il faut payer, mais c'est essentiellement un problème de mutuelle;

J'en viens évidemment au cœur du débat. Je suppose qu'il y aura maintenant ou tout à l'heure – je ne sais pas comment le Président compte organiser le débat par rapport au budget – un certain nombre d'interventions. Il y a aussi la dégradation des indicateurs budgétaires qui nous touchent nous, la Ville, qui touche la Wallonie, qui touche beaucoup de villes et de CPAS.

A ce stade-ci, on verra comment les choses évoluent, les inquiétudes commencent à partir de 2017. C'est vrai que c'est le cas aussi pour un certain nombre de mes confrères, présidents de CPAS, c'est un peu la même inquiétude. 2015-2016, on va pouvoir passer au travers des difficultés et de la croissance du nombre de bénéficiaires du RIS, j'y reviendrai dans un instant. Pour 2017 plein de questions se posent.

Je pense que le vrai débat, que nous aurons aujourd'hui, demain, après-demain, c'est un débat qui est partout le même, c'est la question que l'on me pose souvent: à quoi sert la dotation communale?

La dotation communale, c'est très simple: elle est là pour combler la différence entre nos dépenses sociales et les recettes que nous recevons d'autres niveaux de pouvoirs. C'est cela son utilité. Sans cela, il n'y aurait pas d'action publique locale pour le CPAS.

Je pense que le mieux, c'est de prendre la deuxième ligne de ce tableau: l'aide sociale. Ceci, Monsieur le Président c'est de facto l'introduction au budget, ce qui nous permettra de gagner un peu de temps tout à l'heure. Concernant l'aide sociale, nous allons probablement dépenser en 2015, 35 millions: 25 millions seront remboursés par au moins un autre niveau de pouvoir. Dans certains cas, il y a la Région wallonne qu'il ne faut pas oublier. Le solde, c'est 10 millions. Cela, c'est l'essentiel de ce à quoi sert la dotation communale.

Je dis souvent que le CPAS par rapport à la Ville, c'est comme la Communauté française par rapport aux Régions. Elle n'a pas de pouvoir fiscal propre. Si elle veut combler la différence entre ce qu'elle reçoit et ce qu'elle dépense en matière d'aide sociale (le RIS, les aides en nature, les soins de santé, les loyers, tout ce qui constitue les demandes adressées aujourd'hui à un CPAS comme celui de Namur), la différence est comblée par la dotation communale.

La dotation communale permet aussi de combler la différence au niveau de l'insertion socio-professionnelle qui est le "deuxième poste" quand on fait la balance entre les recettes et les dépenses: 2,5 millions.

Si vous additionnez ces postes et quelques autres qui ne sont pas indiqués ici, pour ne pas alourdir le tableau mais qui sont dans votre note papier, à peu de choses près, vous avez l'équivalent de la dotation communale.

C'est cela l'enjeu. C'est ce que permet la dotation communale. Si demain, les difficultés devaient se présenter et on sait bien qu'il y aura probablement des difficultés qui se présenteront, c'est autour de ces balances que se feront les choix.

Deux autres sujets d'inquiétude pour terminer, les exclusions du chômage bien sûr. Nous avons enfin reçu les premiers chiffres officiels de l'ONEM. Mais les chiffres officiels ne nous permettent pas encore, aujourd'hui, de déterminer avec certitude combien de personnes se présenteront aux portes du CPAS et moins encore à partir de quand, dans l'année qui vient.

Sans penser que ces nouvelles demandes vont s'étaler tout au long de l'année 2015. Le chiffre officiel de l'ONEM, 515 personnes qui bénéficient aujourd'hui d'allocations d'insertion sont susceptibles de les perdre, à Namur, dans le courant 2015.

Un certain nombre d'entre elles se présenteront au CPAS. Leur nombre est aujourd'hui indéterminé. Sauf que l'on peut être quasiment sûrs que tous ceux qui bénéficient d'un taux ménage en allocations d'insertion, devront automatiquement se présenter au CPAS. S'ils ont un taux ménage à l'ONEM, ils n'ont, en principe, pas d'autres revenus.

Une question importante, c'est l'avenir des maisons de repos où la question des mises aux normes et de l'évolution du financement, qui est aujourd'hui INAMI, fait partie des questions essentielles que le Gouvernement wallon doit régler, dans les années qui viennent. En tout cas pour 2015, les nouvelles sont bonnes puisque le financement INAMI est conforté tel quel.

Je disais confiance aussi parce, malgré ces inquiétudes et malgré les craintes que l'on peut avoir, il faut continuer à construire, à innover. Il faut continuer à changer les procédures. Le CPAS est riche en ressources humaines, talents, projets et capacité d'adaptation. Nous l'avons déjà prouvé, par exemple avec l'adoption – qui se passe très bien même si elle a ses maladies de jeunesse aussi – du nouveau logiciel de gestion dans nos maisons de repos. Il doit gérer, à la fois, les soins, les interventions. Il doit, à partir du 1^{er} janvier 2015, gérer la distribution de médicaments sur une base unitaire. Tout cela, ce sont des innovations que nous intégrons au fur et à mesure.

Malgré ces contraintes, ces risques, ces inquiétudes, cette confiance et ce volontarisme que nous devons continuer à mobiliser doit s'articuler autour d'un certain nombre de projets. J'en vois trois:

- 1. Approfondir encore les synergies Ville-CPAS.*
- 2. Consolider et renforcer les actions en matière de logement. J'ai dit tout à l'heure que la plupart des études sur la précarité, l'exclusion et la pauvreté, évoque d'une manière ou d'une autre explicitement ou implicitement la question du logement. Dans les mesures qui sont là, je voudrais en développer une.*

Je sais qu'en formulant cette proposition, je me suis exposé. Je pense que de temps en

temps, il faut le faire si l'on pense que c'est pour la bonne cause.

Nous sommes en route depuis quelques années, à Namur, avec une politique de lutte contre les logements inoccupés. Elle a eu un certain succès mais je pense qu'il nous faut passer à la vitesse supérieure.

Ce qui m'amène à penser cela, ce sont les premiers résultats des expériences pilotes qui sont menées à Charleroi, par le Centre d'études en habitats durables, qui consistent à scriner systématiquement les factures d'électricité et les factures d'eau.

J'insiste bien: il ne s'agit pas de viser les personnes qui vivent dans ces logements. Ce n'est pas le but de l'opération pilote qui est en cours à Charleroi. Le seul but de l'opération, c'est de repérer les logements qui sont vraiment vides, vraiment inoccupés.

Je peux vous dire que les premiers résultats de cette expérience pilote sont décoiffants.

Toutes proportions gardées, si l'on n'avait ne serait-ce que la moitié ou le quart du nombre de logements inoccupés repérés à Charleroi et que si l'on peut, en même temps, mener une politique de réappropriation de ces logements inoccupés, je peux vous dire franchement que nous pourrions remettre, dans les années à venir, un certain nombre de personnes dans un logement existant mais aujourd'hui inoccupé.

Monsieur le Président l'a bien rappelé, cette note est une note déposée par le Président. Je propose donc cette formule mais j'insiste bien: ce qui nous préoccupe, ce ne sont pas les personnes qui sont dedans. Vous savez comme moi, qu'il y a d'autres niveaux de pouvoirs qui ont des projets de cette nature. Ici, c'est repérer les logements inoccupés.

Complémentairement – mais cela dépend de la Région wallonne et je pense que le Ministre Furlan est plus qu'ouvert sur cette proposition – il faut faire évoluer un peu la législation, les articles du Code wallon qui concernent la prise en gestion de logements inoccupés, pour rendre le tout plus efficace.

Nous allons bien sûr essayer de terminer nos projets immobiliers qui sont en cours.

Je ne pense pas avoir déjà eu l'occasion et le plaisir de le faire devant tout le monde, puisque l'information est tout à fait récente, la Fondation d'Harscamp a décidé d'investir, sur fonds propres, 2,5 millions pour construire une résidence-services supplémentaire qui se ferait en parallèle du nouveau bâtiment d'Harscamp à Salzennes.

Je propose, si le Président est d'accord, que nous manifestations notre satisfaction par rapport à cet investissement. Ce n'est quand même pas rien. C'est un investissement sur fonds propres. C'est quand même un effort important.

J'en ai presque terminé, rassurez-vous.

- 3. Je pense aussi qu'il faut continuer d'accroître les synergies entre tous les acteurs du social namurois, parce qu'elles fonctionnent bien et que l'on en a déjà mis beaucoup en route. Certaines d'ailleurs existent déjà en partie ici.*

Je vois 4 secteurs où elles peuvent encore être approfondies ou, dans certains cas, se mettre en place:

- l'insertion socio-professionnelle, bien sûr,*
- l'aide alimentaire. J'aimerais dire à quel point je suis marqué par l'expérience liégeoise, qu'ils appellent "Tables alimentaires". C'est une concertation permanente de tous ceux qui, au niveau public comme au niveau associatif, sont concernés par l'aide alimentaire. Avec notamment, une volonté de rapprocher les conditions d'accès à cette aide alimentaire. C'est une des questions qui se pose: quand il y a à la fois une intervention publique et une*

intervention d'acteurs associatifs, tout le monde ne fait pas les choses avec les mêmes règles. Certains services sociaux privés recommencent toute l'enquête sociale, d'autres font confiance aux services de la Ville ou du CPAS pour déterminer qui a droit à l'aide, etc. Je pense qu'il y a des questions vraiment passionnantes qui se posent.

- *les écoles de devoirs, parce que c'est un instrument irremplaçable pour essayer de lutter contre les inégalités socio-culturelles.*
- *le maintien à domicile, pour lequel il y a déjà eu une réunion préparatoire à la mise en place de cette concertation, dans le courant de l'année qui s'achève.*

J'en ai terminé. J'aimerais exprimer ici, trois mercis:

- *le premier c'est aux travailleurs et aux Conseillers du CPAS, pour leur action, pour ce qu'ils font, parce ce qu'ils essaient d'avancer malgré les difficultés.*
- *à tous nos partenaires, dans notre action quotidienne. Je ne vais pas les citer mais vous en avez la liste à la fin de la note de politique générale.*
- *à la Ville pour tout faire pour soutenir l'action future du CPAS, dans les exercices budgétaires qui viennent et dont on sait qu'ils seront difficiles.*

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur le Président.

Je postule que cela vaut propos introductifs pour le budget lui-même. Nous pourrions dès lors traiter, d'une pierre deux coups au niveau du débat, sur le budget dès maintenant même si, formellement, il vient en inscription à l'ordre du jour du Conseil communal seulement et pas du Conseil conjoint.

Pour permettre aux Conseillers de l'Action sociale de participer à l'échange, il nous semble approprié d'évoquer cela maintenant.

Ceci ayant été précisé, il y a-t-il des demandes de prises de paroles? Madame Oger, Madame Ben Brahim, Monsieur Allard, Madame Laboureur, Madame Karler, Monsieur Martin, Monsieur Dupuis pour clore la marche avec un trait d'humour, comme il nous y habitue depuis quelques mois.

Madame Oger, je vous en prie.

Mme A. Oger, Cheffe de groupe cdH:

Merci beaucoup.

Elaborer une politique sociale actuellement, nous l'avons tous compris, c'est loin d'être une sinécure.

Face au nombre de personnes précarisées qui augmente sans cesse il est difficile, tant pour la Ville que pour le CPAS, de répondre à tous les besoins, avec les moyens qui sont les leurs.

Pourtant, la politique menée depuis 2006 s'est voulue volontariste : ainsi, le CPAS de Namur a été un pionnier en créant un nouveau service, le Service d'Insertion Sociale (SIS); au niveau de la Ville, le travail de rue, ainsi que celui mené dans les quartiers à haute densité de population, s'est développé et affiné. De façon générale, une collaboration accrue entre les services Ville et CPAS s'est instaurée.

Monsieur Maniquet nous l'a encore rappelé: ces synergies doivent s'amplifier. Nous avons entendu de nouvelles propositions, formulées par Mr le Président du CPAS, mais elles devront faire l'objet d'une réflexion approfondie avec Mme l'Echevine de la Cohésion sociale et entre les services concernés également.

Le but est, bien sûr, de réaliser une économie d'échelle mais aussi d'être plus efficace, tout en conservant une cohérence suffisante dans les actions et un bon maillage entre les services.

Par exemple, les expulsions sont déjà très difficiles à accepter et à pratiquer ; elles ne peuvent se justifier comme des moments isolés, mais doivent s'intégrer dans un parcours de reconstruction pour les personnes qui en sont victimes, d'où l'importance d'actions conjointes entre la Ville et le CPAS.

En ce qui concerne la politique sociale en faveur des personnes âgées. Beaucoup, il faut aussi le rappeler – même si des situations de très grandes détresses, de grands isolements, de précarité

existent – sont en quête d'informations, particulièrement pour organiser leur maintien à domicile ou pour rechercher un logement mieux adapté.

Je voudrais souligner le Guide Namurois du Maintien à Domicile (édité par le CPAS) peut d'ailleurs les y aider.

Mais nous devons tenir compte aussi de ce que ces personnes souhaitent, analyser convenablement leurs demandes et voir comment on peut y répondre. Pour cela, une large concertation Ville-CPAS mais peut-être une introduction du Conseil Consultatif des Aînés, pour prendre l'avis, peut aussi être intéressant.

J'ai entendu M. Defeyt parler d'inquiétudes à partir de 2017. Je sais que les marges de manœuvres sont limitées, mais cela n'empêchent peut-être pas d'anticiper un peu, en remettant encore sur le métier l'évaluation des actions entreprises – je sais que ce n'est pas la première fois qu'on le fait – en se recentrant sur les missions premières que le CPAS se doit d'assurer au mieux.

On vient de parler peut-être de faire appel à une aide extérieure, université ou autre. C'est peut-être intéressant. Je crois que lorsque l'on est le nez dans le guidon, ce n'est pas facile, si l'on doit faire des choix, des réorientations, des réajustements, voire peut-être des renoncements.

Je voudrais peut-être aussi demander de creuser une piste suivante. Je me souviens qu'il y a quelques années, la cellule "Maraîchage" du CPAS a été incluse dans le Service des Espaces Verts de la Ville. Cette initiative pourrait peut-être être étendue à d'autres secteurs qui sont actuellement pris en charge par l'Entreprise de Formation par le Travail: je pense à la ferronnerie et aux travaux de peinture, c'est à voir.

Je crois, en effet, qu'il ne faut pas se cacher la face. On n'est pas à l'abri d'une baisse des subsides dans les années à venir.

Créer des plates-formes de concertation avec les associations mais aussi avec les entreprises d'économie sociale, est également une piste à creuser.

Quant aux nouveaux projets, il est heureux qu'il y en ait. Mais cela doit s'accompagner d'une très grande prudence et d'une réflexion dans le long terme, avant même de se lancer dans leur concrétisation.

Je voudrais terminer en citant, Christine Mahy, que j'ai entendue en novembre dernier – vous la connaissez, elle est dans le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté – elle exhortait, lors d'une matinée consacrée à la précarité des femmes, à faire le choix d'une société solidaire pour que l'humain reste au cœur des préoccupations.

Je sais que cela a toujours été la priorité des travailleurs sociaux et pour ceux qui les encadre, je pense à ceux qui travaillent dans l'administratif et je voudrais les remercier pour leur engagement. Je suis sûre que c'est ce qui doit, encore et toujours, guider notre politique, tant à la Ville qu'au CPAS.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Oger.

Madame Ben Brahim, vous avez la parole pour regrette que l'on tienne notre Conseil conjoint en décembre.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Je voudrais tout d'abord remercier le Président Defeyt pour sa note de politique générale parce que nous l'avons reçue depuis un bon bout de temps. Je le remercie pour cette transparence que nous apprécions.

Je voudrais remercier bien évidemment les travailleurs sociaux de la Ville et du CPAS.

Je voudrais également remercier les Directeurs généraux pour leur disponibilité et les éclairages spécifiques qu'ils nous apportent régulièrement.

Je remercie mes collègues, Conseillers de l'Action sociale tant du Bureau permanent que de l'entière du Conseil.

Monsieur le Bourgmestre vous l'avez rappelé, c'est prévu dans le Code de la Démocratie locale, une fois par an dans chaque commune, le Conseil communal et celui du CPAS doivent se réunir pour y débattre de leurs synergies, de leurs pistes de travail, de leur volonté mutuelle de joindre leurs meilleurs efforts pour le bien-être des Namurois et surtout, les plus défavorisés d'entre eux.

Monsieur le Bourgmestre, vous ne m'écoutez pas, mais cela ne fait rien.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Si, rassurez-vous, je vous ai d'ailleurs cédé la parole en sachant – je l'ai dit expressément – que vous alliez dénoncer que nous faisons le Conseil conjoint au mois de décembre. Donc j'attends que vous confirmiez.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Vous allez entendre autre chose aussi.

Vous nous aviez promis de ne pas considérer, comme vous le disiez, cette imposition du Code wallon comme une simple formalité qui peut être liquidée rapidement en simple avant-propos d'une réunion classique du Conseil communal.

Vous nous aviez promis, l'an dernier rappelez-vous, de veiller à fixer ce Conseil conjoint en dehors de l'agenda classique des séances mensuelles du Conseil. Et si ce n'était pas possible, au moins de veiller à ce qu'il ne soit pas fixé en même temps qu'un Conseil ayant le budget à son ordre du jour.

Promesse non tenue forcément.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Sans jeton de présence, il n'y a aucun problème, on peut le faire.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Ce n'est pas à nous que vous devez dire cela. Ce n'est sûrement pas aux Conseillers de l'Action sociale que vous devez faire cette remarque.

Nous voici de nouveau, en 2014, en ouverture d'un Conseil communal excessivement chargé qui limite encore dans le temps, les débats entre toutes les parties si l'on ne veut pas terminer cette séance à 4 heures du matin.

Ce n'est pas sérieux et c'est frustrant pour nous tous, vous vous en doutez, d'autant que Monsieur Maniquet et son exposé, vous auriez pu le programmer dans ce Conseil conjoint, hors des budgets et nous aurions pu en débattre et en profiter plus longtemps.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Madame Ben Brahim, il n'y a pas de limite dans le temps. C'est pour cela que l'on commence par vous.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

On est tous ici, comme vous, à faire des heures pendant la journée.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

On est d'accord, mais il n'y a pas de temps limite qui a été fixé pour le Conseil conjoint. On prend le temps que l'on veut. On n'a pas minuté Monsieur Maniquet.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Pas de souci. Tout cela est un préambule, vous vous y attendiez, je me devais de le faire.

Par contre Madame Scailquin, Echevine des Affaires sociales, cette année vous n'avez même pas daigné ni même jugé opportun de réunir une commission conjointe Ville-CPAS.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Je peux?

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Vous allez me dire que ce n'est pas une obligation, c'est cela?

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Je vais être très clair, peut-être suis-je à l'origine de ce problème. Nul n'est parfait.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

La flagellation, c'est quand même très chrétien.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Oui, j'assume mon lourd passé. Je dis que cette année-ci, contrairement à l'année passée, il n'y avait pas de note commune. La note de politique générale était discutée, d'une part, au Conseil de l'Action sociale et d'autre part, présentée à la commission de Madame l'Echevine des Affaires sociales.

C'est une différence majeure par rapport à l'année passée.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Ni même nous n'avons été conviés à assister à une commission.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Je vous laisserai juge de la démarche et j'assumerai mon erreur si c'est erreur.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Vous ferez mieux la prochaine fois, je sais, on est habitués.

Madame Scailquin je pensais que nous allions recevoir, sur nos bureaux ici, votre rapport des synergies Ville-CPAS, à moins que vous ne l'ayez donné à la presse avant nous. On n'a rien. Ni nous, Conseillers de l'opposition, ni les Conseillers de la majorité.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Excusez-moi, Madame, mais il est au dossier. Il faut aller consulter les dossiers, comme pour n'importe quel ordre du jour.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Oh, cela c'est vraiment de la considération, du respect, de l'estime.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Non, Madame Ben Brahim, là je suis désolé, je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi.

C'est comme si l'on demandait que, sur les bancs, il y ait la copie des 60 points qui sont à l'ordre du jour du Conseil classique.

Le dossier, depuis 10 jours, est consultable. Il n'y a pas d'obligation de vous le photocopier et de le mettre sur votre banc.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Monsieur Prévot, quand vous étiez en charge, nous l'avions reçu.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Vous confondez deux choses: la note des synergies qui est le document qui fait 2 A4 et qui est l'obligation du CDLD et la note conjointe que l'on rédigeait entre CPAS et Ville sur une thématique particulière et qui, cette année, a été remplacée par un exposé.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Mais pas du tout, mais enfin... Quand vous exercez une fonction d'Echevine des Affaires sociales, il faut au moins une transparence minimum et loyale. C'est un minimum de considération et de politesse envers les Conseillers que nous sommes.

De toute façon, vous pouvez en dire ce que vous voulez.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Madame la Conseillère, peut-être rappeler que ce document, sauf erreur de ma part je me tourne vers lui, est rédigé par le Directeur général du CPAS et était joint au document.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Non, ni nous, ni les Conseillers de la majorité.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Toujours est-il qu'il était consultable, comme n'importe quel point à l'ordre du jour. Excusez-nous si nous n'avons pas pensé qu'il fallait nécessairement vous donner copie de tout. Vous aviez la même faculté que n'importe quel autre Conseiller de cette assemblée, d'aller consulter les dossiers.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Penser, c'est parfois utile.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Madame Ben Brahim, excusez-nous mais se faire donner la leçon parce que l'on n'a pas été faire la photocopie d'un dossier auquel vous aviez accès, comme n'importe quel Conseiller, je trouve que c'est grossier.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

En quelle année sommes-nous? Vous n'avez pas de courrier électronique? Madame l'Echevine ne savait pas nous envoyer un mail? Où est le problème? Franchement, je ne comprends pas.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Que vous disiez "Madame l'Echevine, on aurait apprécié que vous l'envoyiez par e-mail à tout le monde", c'est une chose mais allez dire "c'est scandaleux, vous ne nous l'aviez même pas mis sur notre banc", alors que chacun pouvait consulter les dossiers, c'est une autre tonalité.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Pensez-en ce que vous voulez.

Mme l'Echevine S. Scailquin:

Je voudrais rappeler à Madame Ben Brahim que ce document, comme l'a dit Monsieur Defeyt, est un document qui résulte du Comité de concertation et qui est rédigé par les Directeurs généraux, qui n'est pas rédigé par l'Echevin et le Président du CPAS. Effectivement, ce document est à disposition de l'ensemble des Conseillers depuis que les points à l'ordre du jour du Conseil sont consultables.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Décidément, nous n'avons pas la même façon de travailler en Conseil du CPAS qu'en Conseil communal, cela c'est clair.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Cela, c'est sûr.

C'est peut-être l'habitude d'avoir tout dans votre dossier plutôt que d'aller chercher l'information, mais c'est autre chose.

Continuez Madame.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Cela ne vaut pas la peine, vous êtes d'un irrespect total et crasse, même.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Continuez, vous avez la parole, il n'y a pas de problème.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Je ne désire même pas continuer parce que vous ne méritez pas que l'on perde un peu de temps. Vous ne nous considérez pas. Donc point à la ligne.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Madame Ben Brahim, sur le fond et calmement, je peux simplement ne pas souscrire. Vous nous faites le procès de ne pas vous avoir donné les documents. Je vous explique simplement que ces documents, comme n'importe quel autre dossier qui figure à l'ordre du jour, sont accessibles par les Conseillers et qu'il vous était loisible de pouvoir les consulter.

Que vous ne l'ayez pas fait, peut-être parce que vous pensiez que cela allait être automatiquement envoyé, c'est une chose mais je trouve que le reproche que vous nous adressez n'est pas fondé.

Après, vous pouvez continuer votre proposition ou vos propos sur le fond de la note.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

La presse en pensera ce qu'elle veut.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Madame Tillieux, je vous en prie.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Monsieur le Président, est-ce que les Conseillers CPAS ont été informés de leur droit, tout à coup, de venir consulter des dossiers? Est-ce que l'information a circulée? Est-ce que c'est autorisé? D'habitude, les Conseillers du CPAS ne viennent pas consulter les dossiers.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Madame Tillieux, cela fait combien d'années que l'on fait les Conseils conjoints? Cela fait des années. Et dès lors qu'il y a une convocation avec un ordre du jour, vous êtes les premiers à nous rappeler – sinon vous nous adressez des recours auprès des Ministres de Tutelle – que lorsqu'un point figure à l'ordre du jour, c'est que le dossier doit être complet, disponible et accessible.

On a rien inventé de nouveau.

Madame Ben Brahim, vous souhaitez poursuivre ou pas finalement? Non.

Alors, dans l'ordre que j'avais noté et identifié. Le temps que je le retrouve...

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Non, je vais continuer finalement. Vous seriez trop content que je ne le fasse pas.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Voilà, cela me laissera le loisir de retomber sur ma liste.

Je vous en prie, Madame Ben Brahim, poursuivez.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

Monsieur le Président Defeyt, vous ne nous aviez pas habitués à pareil traitement, vous réjouissant même souvent de notre collaboration franche et notre attitude constructive ayant justement créé ce climat apaisé, au sein du Bureau permanent tout autant qu'entre tous les Conseillers de l'Aide sociale.

J'ai l'impression qu'en cette fin d'année, vous vous êtes peut-être laissé un peu contaminé par cette attitude déplaisante de vos collègues du Collège, à l'endroit de l'opposition. On vient encore d'en avoir un brillant exemple.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Si l'on en venait au fond.

Mme M. Ben Brahim, Cheffe de groupe PS au CPAS:

J'en m'en tiens où je veux. Ce n'est pas dans vos habitudes de censurer, si? Je ne pense pas.

Dans la note de présentation du budget 2015, au dernier récent Conseil de l'Action sociale Monsieur Defeyt, vous affirmiez je vous cite: "La dotation communale est présentée en conformité avec l'accord conclu avec la Ville, soit un montant 2014 + 3,25 %." Cette dotation devait s'élever à 16.570.393 € au lieu de 16.048.507 € pour 2014. Ainsi, la Ville était en conformité avec son discours et elle soutenait le CPAS dans ces moments très difficiles de la crise économique.

Continuez à ne pas m'écouter, ce n'est pas grave.

En cours de séance, Monsieur Defeyt, vous nous avez informés que la dotation communale serait finalement inférieure au montant prévu. Nous avons eu quelques explications rapides oralement, en début de séance. Une regrettable panne de projecteur n'a pas permis de visualiser le slide prévu.

Ce n'est pas là que le bât blesse. Ce qui nous a posé question et qui a ébranlé notre confiance c'est d'apprendre, après coup et pas par vous, que nos collègues de la majorité, eux, avaient été mis en possession de documents et tableaux, dont ils ont pu débattre avec vous en réunion de majorité, juste avant la séance du Conseil.

A nous, vous ne nous les avez jamais remis ni avant, bien entendu, ni pendant le Conseil, ni même après d'ailleurs et toujours pas aujourd'hui.

Monsieur le Président, je commence quand même à me poser la question, mais j'ai peine à croire que prévoir 4 exemplaires papier de plus pour nous, était de nature à grever vos frais de bureau.

On constate – et nous en avons fait part à plusieurs reprises – que des comités spéciaux importants au CPAS sont annulés bien trop fréquemment pour des raisons diverses, sans que vous n'interveniez fermement pour les rétablir.

C'est le cas des Comités des Maison de repos, du Comité d'Intégration socio-professionnelle, des comités qui devraient avoir une périodicité mensuelle ou à tout le moins trimestrielle.

Ces réunions sont réduites à peau de chagrin et c'est une lourde responsabilité d'en diminuer la fréquence. Ce sont des comités qui sont pourtant les lieux où se consolide la colonne vertébrale de l'Action sociale et, à terme, du CPAS.

Je me rends compte que le climat se dégrade et cela n'est pas de bon augure.

Pourtant, nous travaillons en climat serein avec les Conseillers de la majorité, sans publicité personnelle, en respect d'une règle tacite de déontologie qui veut justement que notre engagement, à nous tous, soit au maximum dénué de tout enjeu récupérateur et politique.

Je voudrais en terminer simplement avec ce constat un peu désolant: à l'heure où le CPAS voit tous les indicateurs de son action à la hausse, où le nombre de bénéficiaires du RIS est en augmentation, où l'on annonce que 28.000 Namurois risquent de basculer dans la pauvreté ou l'exclusion sociale, au moment où la situation s'aggrave pour notre population, la Ville sera amenée à réduire son soutien.

Cette diminution de moyens aura pour effet de mettre en péril ce service à la population défavorisée, service que nous voulons de qualité et de plus en plus performant, avec des stratégies sur le long terme qui tiennent compte des changements sociaux et économiques.

Cette diminution de moyens va freiner le CPAS dans son investissement dans des outils modernes, va freiner la poursuite des nominations du personnel, parce qu'il sera forcé de se limiter strictement sans doute à l'imposition qui lui est faite. Alors qu'à la Ville, je pense que l'on va compter un certain nombre de nominations, bien plus élevées. Ce qui va générer une différence injuste dans cette politique de nominations Ville-CPAS.

Le CPAS doit conserver les moyens pour préserver et améliorer, non seulement, son core business mais également toutes les politiques d'insertion, de réintégration et d'accompagnement qui sont aussi les piliers d'une ville solidaire de tous ses habitants et particulièrement de tous ceux que la vie fait basculer dans les difficultés et la détresse.

La Ville doit faire des choix, certes, en période d'économie difficile. Mais le choix le plus digne d'une politique sociale et solidaire n'est évidemment pas d'impacter le CPAS, à qui elle donne d'une main mais ne cesse et ne cessera pas, dans les années à venir, de reprendre de l'autre.

Merci.

(Applaudissements dans l'assemblée)

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Ben Brahim.

Monsieur Allard, je vous en prie.

M. E. Allard, Conseiller CPAS MR:

Merci Monsieur le Président.

J'ai entendu des inquiétudes ou l'existence d'inquiétudes du Président du CPAS, de Monsieur Defeyt, tout d'abord et je connais celles qui existent au niveau de la direction financière de la Ville, par rapport à la dotation communale au CPAS et plus précisément, par rapport à son montant.

Je voudrais – pour reprendre le 3^{ème} thème exposé par Monsieur Defeyt, celui de la confiance – faire état d'une part de mon expérience et de mon rôle au CPAS. Je puis vous assurer que les services du CPAS sont attentifs aux contraintes budgétaires et que la culture des services au CPAS est bien celle de la rigueur par rapport à l'utilisation des dotations reçues, dont la dotation communale.

Le CPAS a des missions légales et de 1^{ère} ligne et il intervient notamment sur des demandes individuelles qui émanent des personnes en état de besoin, ce qui n'est évidemment pas maîtrisable, d'autant que l'on parle de plus en plus de précarisation accrue de nos citoyens.

Quand j'ai préparé ce texte, je n'avais pas encore entendu l'exposé du Professeur Maniquet. Je sais maintenant qu'il y a des non-recours à concurrence de 40%, mais soyons peut-être discrets à cet égard-là. Ce qui laisse augurer certainement au moins 20.000 demandes complémentaires, d'après les chiffres qui nous ont été exposés.

Le Président étant membre de votre Collège, il ne manquera pas de vous tenir au courant de dépassements éventuels, s'il devait y en avoir, et je suis certain que vous pourrez trouver ensemble comment pouvoir y consacrer quelque partie de la majoration des recettes communales, que vous aurez le courage de voter tout à l'heure. Le CPAS n'ayant pas l'opportunité de pouvoir lever des recettes.

Par rapport aux brefs commentaires de la note du Président sur le budget 2015, je relève simplement qu'avec toute l'objectivité qu'on lui connaît, Monsieur Defeyt, rappelle que ce budget devra être revu à la MB n°1 pour tenir compte du saut d'index décidé par le Gouvernement fédéral et donc parallèlement à cela, tenir compte de l'adaptation subséquente de la dotation communale.

Une observation à ce propos et il me plaît de la faire: tout n'est donc pas si négatif venant du fédéral.

Enfin, concernant les partenariats qui ont été soulignés et il y en a beaucoup, Dieu merci, on a cité les hôpitaux – excusez-moi d'être chauvin mais j'aime beaucoup notre CHR, vous le savez – sans insister suffisamment sur la réalité et le rôle de notre hôpital public qui, heureusement – et soyez rassurés pour l'avenir également, nous avons présenté les prévisions au Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) et jusque 2020, ce sera le cas – n'obère nos finances communales tout en continuant à garantir l'accueil et la qualité des soins à tous sans distinction.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Allard.

Madame Laboureur avait également souhaité s'exprimer.

Mme F. Laboureur, Conseillère communale ECOLO:

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais rappeler ceci : on ne résoudra pas les problèmes de pauvreté uniquement par les politiques sociales; celles-ci agissent en aval de toutes les politiques qui produisent ou aggravent la misère.

Mais c'est à notre niveau, Ville et CPAS, que les citoyennes et citoyens viennent demander de l'aide. Et cette aide est en constante augmentation ces dernières années. La note de Monsieur le Président du CPAS est éloquent à ce sujet.

Une estimation de 28.000 Namurois et Namuroises qui sont en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cela cache plein de réalités, toutes différentes, d'hommes, de femmes et d'enfants qui doivent lutter au quotidien pour survivre, se soigner (je le vois tous les jours) se chauffer, s'habiller ou même pour se nourrir ou pour garder son logement.

Le RIS isolé est nettement inférieur au seuil de pauvreté. Quand tout va bien il y a déjà un trou tous les mois, même si on se serra la ceinture en permanence sans compter les problèmes de santé, un accident, un incendie, D'où la quantité de demandes d'aides sociales ponctuelles, d'aide médicale, chèque mazout, médiation de dettes et j'en passe.

Cerise sur le gâteau, si je puis dire : on estime à environ 500 le nombre de Namuroises et Namurois visés par les mesures d'extinction des droits du chômage en 2015; combien viendront frapper à la porte du CPAS? Les isolés, les chefs de ménage, on ne sait pas exactement mais cela va représenter une charge supplémentaire et beaucoup de détresse en plus.

Dans ce contexte très difficile, nous pouvons noter avec satisfaction – cela apparaît plutôt dans le budget que dans la note – que le budget du CPAS permet de préserver ses grandes lignes d'action, et aussi de préserver l'emploi.

J'épinglerai aussi :

- *la lutte contre les logements inoccupés, dont Philippe Defeyt a parlé, qui outre le fait d'augmenter le parc de logement, de reloger des personnes non ou mal logées, permet aussi peut-être de contribuer à diminuer le niveau des loyers. C'est là qu'il faut agir. Cela devrait permettre de diminuer la part locative dans les revenus des ménages;*
- *l'extraordinaire réseau d'intervenants qui agissent au quotidien pour accompagner humainement les familles en difficulté, en synergie avec les travailleurs et les différents services du CPAS.*

La crise et les politiques d'austérité feront cependant ressentir leurs effets bien au-delà de 2015 et beaucoup de questions se posent pour le moyen et le long terme.

Nous devons rester vigilants et très imaginatifs dans toutes les collaborations.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame la Conseillère.

Madame Karler avait souhaité également s'exprimer.

Mme K. Karler, Conseillère CPAS PS:

Merci beaucoup.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est aussi l'occasion pour moi d'intervenir sur quelques points qui nous paraissent importants.

Je m'associe évidemment aux remerciements qui ont été adressés, à la fois aux travailleurs et à tous les travailleurs du CPAS mais également de la Ville pour le travail de qualité qu'ils mènent au quotidien. Cela, c'est important.

Remercier aussi l'ensemble du Conseil pour le travail réalisé et le plus souvent, dans un climat serein et constructif. C'est toujours agréable.

Merci aussi aux Autorités communales de nous accueillir aujourd'hui et de nous faire place dans cette enceinte. C'est plutôt agréable et j'espère que cela continuera et peut-être que les années prochaines, on aura l'occasion d'être quelque peu plus vers vous et de ne pas être serrés près du mur. Je pense que la place a quelque chose de symbolique. Je pense que c'est important aussi en termes de synergies, de nous rapprocher vers vous.

Par ailleurs, je vais m'associer aussi aux regrets évoqués par notre Cheffe de groupe, notamment quant au manque de transparence. Certains documents budgétaires, vous le savez, ne nous ont pas été adressés alors que la majorité en disposait. Cela, ce n'est pas très correct. Je proposerais d'ailleurs peut-être que, pour l'an prochain, nous disposions de tous les documents à temps, y compris de ce rapport. J'entends bien qu'il nous revient aussi la responsabilité d'aller chercher ce rapport. Sauf que l'année précédente et l'année précédente encore, nous le recevions de façon spontanée. Je pense que la question est celle-là.

Au-delà de ce fameux rapport sur les synergies qui ne nous est pas parvenu, c'est aussi des documents relatifs au budget qui n'ont pas été adressés à notre groupe. C'est en cela que les choses sont un peu compliquées aujourd'hui.

Bien sûr, j'ai pris avec beaucoup d'intérêt de la note de politique générale de Monsieur le Président Defeyt. Beaucoup d'éléments intéressants, des constats très interpellants mais trois éléments en ressortent et j'aimerais le rappeler.

C'est le ton quelque peu alarmant par rapport à cette note, un ton quelque peu menaçant aussi et finalement l'absence de pistes concrètes détaillées et développées.

Nous attendions d'une telle note qu'elle soit plutôt révélatrice des besoins et de la réalité. Qu'elle soit aussi porteuse de propositions pour faire face aux défis de demain et aux difficultés de plus en plus complexes des Namurois fragilisés et qu'elle soit aussi concertée.

Dois-je rappeler que l'an dernier, nous avons à notre disposition une note de politique sociale conjointe, nous avons été conviés à une séance de la Commission de la Cohésion sociale. Bref, nous avons naïvement cru au renforcement des synergies entre la Ville et le CPAS et force est de constater que les résultats sont encore plus maigres que ceux de l'an dernier. J'espère que les choses vont s'améliorer pour les prochaines fois.

Le ton menaçant, pourquoi je disais cela? Parce que cette note de politique générale, Monsieur Defeyt, évoque à trois reprises rien qu'à la page 6, une réduction de personnel. J'imagine que vous avez tous la note sous les yeux, je lis que l'on va toucher à l'emploi, je lis une baisse du taux d'encadrement du personnel soignant, je lis une réduction de personnel.

Je tenais simplement à signaler: j'ignore l'objectif de tels propos dans une note de politique générale, mais je ne suis pas certaine que faire régner un climat de peur, de terreur, soit très constructif et motivant pour les travailleurs, le plus souvent investis sans compter, dans leurs missions.

Aujourd'hui, Monsieur Defeyt, j'ai bien entendu vos propos plutôt liés à l'espoir et à la confiance. J'entends autre chose et je m'en réjouis.

En revanche, si à la page 6 un ton plutôt menaçant est perceptible, je lis aussi un peu la presse et dans un article du 10 décembre, Monsieur Defeyt précisait qu'il n'était pas question de toucher au personnel. Donc il est un peu difficile de vous suivre, vos propos à la presse, votre note. Bref, l'opacité et la question de la non-transparence tient également dans ce genre d'incohérences que je tenais à relever.

Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit, pour moi, c'est aussi cela la responsabilité politique.

J'en viendrai maintenant à quelques thématiques qui nous semblent fondamentales, qui le sont en tout cas pour notre groupe et je suis persuadée que c'est partagé par l'ensemble ici présent.

Premièrement, je souhaiterais évoquer la question de l'emploi des personnes handicapées. Dans la note de politique, il est aussi question de l'égalité des chances. Evidemment, l'emploi des personnes handicapées, j'en suis certaine, intéresse aussi les Autorités communales.

Une nouvelle réglementation relative à l'emploi de travailleurs handicapés au sein des Pouvoirs locaux et provinciaux, est entrée en vigueur en avril 2013. Cet arrêté qui est entré en vigueur remplace des dispositions de 1999 qui imposaient déjà une obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

L'Agence Wallonne de l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH), est chargée de réaliser régulièrement un état des lieux quant à l'emploi des personnes qui présentent un handicap.

Dois-je rappeler que dans son rapport, publié en 2011 donc on parle de chiffres de 2010, je constate que le CPAS fait partie de ceux qui n'ont pas rempli leurs obligations d'emplois. 20 CPAS sur 168 à l'époque ne remplissaient pas cette obligation.

Concrètement, les CPAS doivent employer des personnes présentant un handicap, sans entrer dans les détails techniques, on parle d'une personne présentant un handicap pour environ 20 équivalents temps plein (ETP). On parlerait approximativement de 4 ETP à l'époque pour le CPAS de Namur. Donc cela, c'était le rapport 2011.

L'AWIPH a réalisé un nouvel état des lieux en 2014, sur la base de l'effectif des CPAS au 31 décembre 2013. Et malheureusement, il nous revient que le CPAS n'a, cette fois, même pas pris la peine de répondre au questionnaire transmis par l'AWIPH à cet égard. Nous ne pouvons donc que supposer que le CPAS n'est toujours pas en conformité avec cette obligation à l'égard d'un public, dont on sait que le taux d'emploi est nettement plus faible encore que celui des personnes dites valides.

Ma question est la suivante: j'imagine que tout le monde a envie de remplir cette obligation et même de la dépasser. Je voudrais savoir quelle est la situation concrète effective. Le CPAS a-t-il rempli ce questionnaire de l'AWIPH, un mini questionnaire, c'est une page A4 ou deux maximum? Le CPAS

remplit-il son obligation? Quelle est le nombre de personnes handicapées que le CPAS devrait employer? Quel est le nombre de personnes qu'il emploie réellement? Quelles dispositions et mesures comptez-vous prendre pour remédier à cette situation, le cas échéant?

Vous l'admettez quand même: s'il y a bien un Pouvoir public qui doit être attentif à un public fragilisé, c'est bien le CPAS. Dans le cas présent, je dirais que l'adage "C'est cordonnier le plus mal chaussé" est de circonstance mais cela ne participe guère à mettre à l'honneur l'institution. Je vous demanderais donc d'être attentif à cette question, pour peut-être déjà pouvoir apporter quelques éléments de réponse.

Deuxième thématique et non la moindre: celle des aînés. Le CPAS est largement investi par rapport au secteur des personnes âgées, puisque le CPAS ce n'est pas moins de 5 maisons de repos, une résidence-services, des repas à domiciles, un accueil de jour, de l'accompagnement et c'est très bien. Nous apprécions effectivement cet investissement pour le secteur.

C'est la raison pour laquelle, un Comité Maisons de repos devrait – je dis bien devrait – se réunir régulièrement. Ma cheffe de groupe l'a également dit tout à l'heure, finalement ce comité ne se réunit que ponctuellement, parce que les réunions sont annulées. On ne sait pas trop pourquoi.

Je voudrais quand même revenir sur la question du tarif, par rapport aux maisons de repos. On en parlait l'an dernier et entre-temps, il y a les décisions effectives qui sont prises. Vous le savez, le coût journalier des maisons de repos du CPAS est plus élevé que le coût moyen des maisons de repos du secteur public en Wallonie.

Aujourd'hui le fameux avantage autrefois accordé aux Namurois, a été supprimé. Le forfait linge a été imposé. Bref, chaque résident a vu sa facture augmenter de façon significative. On parle d'ailleurs de plus de 110 € par mois en plus alors que le prix d'hébergements des 5 maisons de repos du CPAS, je le répète, est supérieur à la moyenne des prix pratiqués en Wallonie, par le secteur public.

Faites le compte: une augmentation de 110 € par mois à charge d'une population que l'on sait parfois aussi en difficulté financière, c'est évidemment inacceptable à nos yeux. D'autant plus que l'on connaît l'état peu satisfaisant de certaines de nos infrastructures.

Parlons-en justement, des infrastructures. On l'a évoqué tout à l'heure: on retrouve en annexe de la note de politique générale un calendrier qui est franchement différent du calendrier qui nous était adressé l'an dernier. Les échéances sont tour à tour franchement postposées.

Parlons-en des infrastructures parce qu'il y a des choses à dire par rapport au reconditionnement, par rapport aux constructions qui sont annoncées, par rapport aux mises aux normes. Finalement, on est face à l'absence de perspectives tout à fait concrètes.

Nous demandons à ce que les comités soient effectifs, qu'ils soient organisés mensuellement et surtout que les orientations et réflexions qui sont prises soient, si possible, respectées.

A cet égard, lors d'un comité qui s'est tenu cette fois-là, nous tenons à saluer l'initiative très intéressante qui a été portée par un Conseiller de la majorité. Elle consistait à examiner les pistes d'un projet de boulangerie au sein de nos maisons de repos. Un projet qui a été impulsé, initié, porté par la majorité et cette proposition a suscité l'intérêt de tout le comité, y compris par le groupe PS.

Cette proposition a même été félicitée par Monsieur le Président qui avait d'ailleurs signalé que les démarches en ce sens, allaient être entamées avant la fin de l'année. Il vous reste encore quelques jours. J'espère que l'on pourra encore accomplir les visites qui étaient convenues vers des institutions qui ont développé un projet de boulangerie et qui nous attendent.

Je voulais juste vous demander, Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez vous engager ici devant tout le monde, à entamer cette réflexion par rapport à ce projet qui vous a été présenté et auquel vous sembliez adhérer.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans l'assemblée).

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci.

Mme K. Karler, Conseillère CPAS PS:

J'avais encore quelques propositions, mais je vois que l'on applaudit déjà donc je vais en rester là et laisser la parole à d'autres. Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Habituellement, il n'est pas de tradition d'applaudir après chaque intervention mais il n'y a pas de problème. Cela met de l'enthousiasme et de la bonne humeur. Monsieur Martin avait aussi souhaité s'exprimer.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier pour la note et pour les chiffres que l'on avait demandés lors d'une de mes dernières interventions. Monsieur Defeyt avait dit que c'était une volonté de sa part de pouvoir avancer là-dessus. S'ils sont aussi intéressants, ils sont aussi très alarmants et c'est vrai que les moyens qui seront consacrés demain, par rapport aux chiffres qui sont toujours croissants, seront plus réduits.

Il y a une volonté d'attirer votre attention sur le fait qu'il est primordial d'accorder une attention toute particulière aux les synergies entre la Ville et le CPAS.

En effet, dans le rapport qui nous a été soumis, il y a quand même des interrogations majeures.

D'abord, parce que les projets de plateforme qui sont évoqués dans le projet de note nous étonnent, dans la mesure où il y aurait des redondances avec le Plan de Cohésion sociale (PCS) qui assure une efficacité et un travail que l'on a déjà souligné plusieurs fois comme efficace.

Avec le PCS, c'est bien sûr tous les acteurs sociaux, tous les partenaires qui sont derrière.

Quand on parle des spécificités qui sont évoquées dans votre note, on parle de l'aide alimentaire. Ce n'est pas moi qui vais dire qu'il n'en faut pas, cela fait 2 ans que je le clame. Je suis donc très heureux de savoir qu'aujourd'hui, il y a une volonté de votre part de pouvoir avoir une réflexion là-dessus.

Il y a aussi, ce qui est plus étonnant, une volonté de développer des synergies sur les écoles des devoirs alors qu'il y a eu, aussi au niveau du PCS, une volonté de pallier aux effets négatifs du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP). J'ai l'impression qu'il y a des redondances et qu'il y a, sinon des inattentions, des choses qu'il faut à tout le moins coordonner avec vous.

C'est un vœu que l'on a formulé plusieurs fois et que j'ai formulé plusieurs fois, lors de mes interpellations où vous me disiez que tout allait bien dans le meilleur des mondes. Je pense qu'il y a là à entendre les remarques qui nous ont été formulées par le Professeur et d'évaluer nos politiques sociales au mieux, pour que les moyens qui y seront consacrés demain soient encore plus efficaces et encore plus cohérents. Je pense que c'est vraiment important de le souligner.

Il faut renforcer les espaces de concertation, renforcer les espaces de dialogues entre la Ville et le CPAS. C'est vraiment un projet important à mener. Je vous demande de vous concerter au mieux et de pouvoir utiliser les plateformes qui existent. Je pense que le PCS montre là toute sa dimension et toute son utilité.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

Monsieur Dupuis pour clôturer la marche.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:

J'ai deux petites réflexions.

Premièrement, Monsieur le Président du CPAS, vous êtes le spécialiste du panier de la ménagère et du pouvoir d'achat.

Depuis quelques années, vous maintenez que, je cite: "le pouvoir d'achat des Belges n'a pas vraiment diminué sur le long terme.". C'est aujourd'hui difficile à entendre.

La pauvreté gagne du terrain tous les jours et en Belgique c'est plus d'1,5 millions de personnes en situation de pauvreté, c'est-à-dire environ 15% de la population.

La qualité de vie de ces personnes, tant au niveau de l'alimentation, du logement et de la santé se détériore.

Mise en lien avec la qualité de vie, la question de la perte du pouvoir d'achat est d'abord une question d'équité. Ce sont les moins nantis qui trinquent car, pour les ménages précaires, c'est ce qu'il restait peut-être comme marge de manœuvre qui a totalement disparu.

Notre commune doit trouver des pistes pour enrayer cette spirale infernale. Des allocataires sociaux sont chaque jour plus nombreux à pousser la porte du CPAS et à partir du 1^{er} janvier 2015, leur nombre va s'accroître probablement par l'arrivée de tous ceux qui vont perdre leur chômage. Vous l'avez dit, on parle de 515 personnes environ.

Deuxièmement, le CPAS renvoie maintenant assez systématiquement les demandeurs d'aide sociale chez leur médecin généraliste, afin de remplir un tas de papiers pour être reconnu au SPF des personnes handicapées – communément appelée la Vierge Noire – afin d'obtenir une allocation de remplacement de revenus.

Il faudrait préciser aux demandeurs en bonne santé que cette démarche est inutile et que même s'il s'agit de la Vierge Noire, il n'y a pas de miracle. Les gens qui ont une santé correcte ne seront pas reconnus par le SPF. Ce n'est pas parce qu'ils ont mal au dos, une bronchite chronique ou une déprime qu'ils auront des points ou des sous.

Les patients arrivent en consultation en disant: "Le CPAS a dit que vous deviez me remplir ces documents pour avoir quelque chose en plus". Avec les personnes qui n'ont plus droit au chômage et qui se tournent vers les CPAS, ces demandes explosent.

On ne peut pas trouver, à tous les chômeurs en relative bonne santé, une maladie ou un handicap du jour au lendemain, pour qu'ils bénéficient d'une aide supplémentaire. Les médecins généralistes qui sont sur le terrain et en 1^{ère} ligne sont souvent en contact avec le CPAS, vous le savez. La collaboration se passe souvent très bien mais il ne faudrait pas qu'ils deviennent les otages d'un système où le CPAS et SPF personnes handicapées se renvoient la balle pour trouver des sous.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur le Conseiller.

Je vous en prie, Madame Kinet.

Mme F. Kinet, Conseillère communale MR:

J'ai une question assez précise à poser à monsieur Defeyt.

Vous qui nous annoncez qu'1/4 de la population namuroise va se retrouver dans la précarité et qui donc, êtes bien conscient de la réalité socio-économique, quel est votre sentiment et comment vivez-vous les dépenses faites ou à venir par la Ville et entre autres pour les grands projets structurants ou pour faire plus clair, pour des choses qui ne sont pas vraiment vitales?

Merci Monsieur Defeyt.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Kinet.

Monsieur le Président du CPAS a dès lors la parole pour répondre à l'ensemble des questions.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je vais essayer de le faire dans l'ordre et d'être le plus complet possible dans mes réponses.

Je vais commencer donc par la Cheffe de groupe cdH et cela me permet d'emblée de préciser, qu'à ma connaissance aujourd'hui, ce qui est en débat c'est le budget 2015 du CPAS, pas le budget 2016, 2017, 2020 ni de la Ville, ni du CPAS.

La question posée par Madame la Cheffe de groupe est importante. Cela vaut aussi comme réponse à Madame Karler sur les pertes d'emplois, relisez bien le passage, tout est conditionnel et rien n'est affirmé. L'avenir n'est pas encore définitivement écrit aujourd'hui.

Si l'on doit faire des renoncements et cela vaut aussi bien pour la Ville, je me permets ici de donner mon avis personnel, comme pour le CPAS, comme pour la Région wallonne, comme pour le Fédéral, les questions sont très difficiles. A quoi renonce-t-on aujourd'hui?

Cela me permet aussi d'emblée, Madame Kinet, de répondre à votre question.

C'est extrêmement difficile et c'est cela que j'ai essayé de montrer avec mon tableau. Il y a deux sortes de politiques possibles et elles sont souvent utilisées.

Soit, on rogne à la marge. On peut, par exemple, dans un service de médiations de dettes dire qu'au lieu d'accueillir 480 personnes, on en accueille 400. Ce seront les 400 premiers et les 80 suivants, ils iront ailleurs. Mais il n'y aura pas d'ailleurs ou ils attendront plus tard.

A un moment donné, il y a des choix importants qui se posent. Dire il vaut mieux concentrer tous ces moyens sur un service et peut-être en fermer un autre. On n'en est pas là aujourd'hui. Et j'aime bien, Madame Oger, le fait que vous avez utilisé dans votre texte, si j'ai bien entendu, le mot "si". On n'en est pas encore là.

J'aimerais simplement ici relever un problème qui nous concerne tous et pas seulement les Pouvoirs publics, mais aussi les associations. C'est ce que j'appelle l'attrape aux subsides. Dans certaines politiques subsidiées, quel que soit le niveau, il y a souvent un effort minimal à mettre sur la table, de la part de celui qui bénéficie du subside. Si cet effort minimal n'est pas fait, c'est tout le subside et donc tout le département qui tombe.

Cela, c'est une chose qu'il va falloir intégrer dans notre manière de gérer les ressources qui sont de plus en plus rares.

Cela va me permettre de répondre à une autre question. Ce n'est pas ici une position par rapport aux difficultés budgétaires ou pour faire une pirouette, on peut réaffecter des moyens existants dans beaucoup de cas. Je continue à penser que quand le Conseil de l'Action sociale a décidé, à l'unanimité, de faire glisser le service d'accompagnement vers un service de maintien à domicile, nous avons fait un bon choix, un vrai choix, à moyens constants.

Tout en sachant qu'en donnant la priorité au maintien à domicile, on renonçait forcément à d'autres formes d'accompagnements qui – les services de la Ville, du CPAS et des services sociaux privés le savent – sont parfois tout aussi importants.

C'est cela aussi, je pense, faire de la politique.

Je le concède volontiers, par rapport à l'interpellation qui m'est faite, il n'y a pas de projet ou de proposition dans cette note. J'ai pensé relire la note 2014 qui a été présentée ici, en décembre 2013, pour voir un peu dans quelle mesure les projets qui avaient été annoncés dans cette note, étaient ou n'étaient pas réalisés. Très honnêtement, je peux admettre qu'il y a des choses qui n'avancent pas aussi vite qu'on le souhaite. Regardez bien cette note et vous verrez qu'un certain nombre de choses, et même beaucoup, ont été suivies d'effets.

Pour ce qui est de cette note-ci, dire qu'il n'y a pas de projets, Madame Karler, certains ont même tendance à me dire que j'en fais de trop et je ferais bien de modérer un peu les idées et les projets. Très honnêtement, si je parviens à convaincre – cela, c'est mon problème à moi – qu'il faut passer à une vitesse supérieure en matière de repérage et de lutte contre le logement inoccupé, si cela n'est pas un projet, je ne sais pas ce qu'il vous faut.

Si on ne faisait déjà que cela l'année prochaine, de repérer plus vite et mieux un certain nombre de logements inoccupés et que l'on parvenait, avec une modification du Code wallon du Logement, à rendre la lutte contre l'inoccupation plus facile, j'aurais l'impression que je n'aurais pas perdu mon temps en 2015. Mais cela, c'est une question d'appréciation évidemment et je n'ai pas de souci à ce que l'on ait des points de vue différents par rapport à ce projet qui, pour moi, est un projet important.

Je vais répondre tout à l'heure, Madame Ben Brahim, à la question de la transparence. Simplement, sur la question de la modification budgétaire. Oui, je l'ai dit publiquement à plusieurs reprises, mes

collègues de la Ville le savent bien, les personnes qui ont participé à la conférence de presse l'ont entendu aussi: comment pourrait-on dire autre chose? J'ai rappelé que le budget du CPAS avait été mis en route un mois avant celui de la Ville. A ma connaissance, quand on a mis en route le budget du CPAS, en septembre 2015, il n'était pas question d'un saut d'index et à l'époque, le Bureau du plan prévoyait encore un index en avril 2015.

Cela, c'est une autre question qui est embêtante mais qui est là, c'est que nous avons toujours besoin de commencer un mois avant la Ville, si nous voulons être présents au Conseil communal du mois de décembre. Forcément, nous devons l'avoir voté au mois de novembre, pour qu'au mois de décembre, le Conseil communal puisse l'approuver – j'espère qu'il va le faire aujourd'hui, j'en suis même sûr – de façon à ce que nous commencions l'année 2015, avec un budget voté mais en respectant aussi les consignes qui nous sont données par la Région wallonne.

Oui, quand dans le rapport il est mis que le budget du CPAS est avec la dotation communale, prévue jusque maintenant, ce n'est pas un mensonge.

Maintenant, venons-en à cette diminution de la dotation communale. Dans une large mesure, elle couvre ce qui depuis lors est un fait objectif, qui est la diminution des dépenses du CPAS, puisqu'il y a un saut d'index, puisque l'on économise un index. Evidemment que cela a une conséquence positive et qu'en conséquence, vu les difficultés de la Ville, la Ville a adapté sa dotation.

Il n'y a pas de tromperie. Comment pourrais-je organiser une tromperie en faisant croire que la dotation est d'un montant supérieur à ce qu'elle sera?

Je ne comprends pas, honnêtement. Je veux bien discuter de beaucoup de choses, mais tout cela c'est en plus l'expression que vous avez utilisée, Madame Ben Brahim, c'est celle qui est traditionnellement mise par Monsieur le Directeur financier, dans le rapport sur le budget initial.

C'est aussi les consignes que nous recevons, je ne sais pas faire autrement. Si l'on veut avoir un budget CPAS en janvier 2015, il faut le faire approuver au Conseil communal de décembre 2014 et donc l'avoir voté au Conseil de l'Action sociale du mois de novembre. Donc, il faut commencer nos travaux budgétaires un mois avant la Ville. Ce n'est quand même pas compliqué à comprendre.

A ma connaissance, il y a d'autres pouvoirs publics très proches de chez nous qui ont fait les travaux budgétaires, je pense avoir entendu que c'était le cas de la Province, avec les anciennes hypothèses. Nous savons tous que nous allons devoir évaluer ce budget au début de l'année prochaine. Mais au moins, on en a un et on peut commencer.

L'essentiel de la diminution de cette dotation communale est liée, stricto sensu à la diminution de l'inflation et au saut d'index. Il n'y a donc pas perte de moyens en 2015 et à ma connaissance, aujourd'hui, on discute du budget 2015.

Merci beaucoup à Monsieur Allard d'avoir mis en évidence la partie confiance de la note. Je l'en remercie. Puisqu'il a cité le mot CRAC, je vais aussi préciser que ce budget a été soumis au CRAC et accepté par le CRAC. Je ne sais pas comment le CRAC fait ses travaux, mais en tout cas il a accepté cette perspective budgétaire et le budget 2015.

Madame Laboureur merci de l'avoir rappelé: les Conseillers de l'Action sociale le savent bien parce que c'est notre lot quotidien, c'est celui des travailleurs sociaux, c'est aussi celui des Conseillers de l'Action sociale, c'est de voir défiler non pas des chiffres, non pas des statistiques, mais de voir défiler des personnes. Notamment lorsque nous recevons des personnes en audition au Comité spécial, nous nous rendons compte des réalités que vous avez évoquées tout à l'heure.

C'est vrai, Madame Ben Brahim, que les Conseillers de l'Action sociale font un travail remarquable, dans ces comités spéciaux. Je reviendrai dans un instant sur le Comité spécial des Maisons de repos.

Petite précision puisque plusieurs d'entre vous l'ont évoqué: en ce qui concerne les exclusions, il y a 2 choses:

- *toutes les exclusions communiquées officiellement par l'ONEM la semaine passée au CPAS, ne se traduiront pas en augmentation des demandes du RIS. Tout simplement parce qu'une partie malheureusement inconnue à ce jour, n'aura pas droit au RIS. Donc le choc financier de la perte de l'allocation sera totalement supporté par le ménage dans lequel vit la personne exclue.*
- *Par contre, je dois apporter une autre précision: c'est que ces exclusions liées à la perte d'allocation d'insertion n'empêcheront pas et s'ajouteront aux exclusions, aux sanctions qui continuent à s'exercer.*

Forcément, puisque maintenant ce problème de suivi des chômeurs par l'ONEM arrive à maturité, les sanctions sont de plus en plus des exclusions définitives. Ce sont donc des personnes qui resteront dépendantes du CPAS, sauf à retrouver un emploi ou sauf à pouvoir bénéficier d'un article 60. Ce qui est évidemment le mieux, puisque cela leur permet de recouvrer des droits aux allocations de chômage.

Si nous avons le temps, Madame Laboureur, on pourrait évoquer ici la question des loyers, mais je pense ce serait nous mener trop loin. Peut-être qu'un débat en Commission de Madame Scailquin, qui a aussi le Logement dans ses compétences, pourrait effectivement être intéressant. Cela, cela dépend alors des Conseillers communaux.

L'information: une première précision, il y a des dizaines, des centaines de documents de travail à la Ville, comme au CPAS, comme à la Province, qui ne sont pas communiqués à personne d'autre qu'à l'Echevin, Député, Président de CPAS concerné.

Sur le document précis auquel Madame Ben Brahim fait allusion, je maintiens – s'il le faut, je demanderai de confirmer mes dires publiquement pour éviter de jeter un trouble ou une suspicion – que le document était prévu dans le rapport fait par Monsieur le Directeur financier au Conseil de l'Action sociale.

On peut toujours interpréter: peut-être que c'est le Président qui est allé retirer une prise pour que l'on ne puisse pas projeter ce document ce jour-là. Oui, il y a eu une panne informatique ce jour-là. Peut-être que c'est le Président qui est à l'origine de cette panne et qui a voulu cacher l'information. Cette information était disponible.

J'ai dit moi-même à Madame Ben Brahim dans un échange de mail, il n'y a pas de secret, que oui effectivement peut-être que j'aurais pu prévoir une copie de ce document qui allait être projeté au Conseil de l'Action sociale, quelques dizaines de minutes après. J'ai peut-être fait ici, comment dit-on? Un péché par omission, pour ceux qui s'y connaissent.

Je peux en tout cas dire que j'informe beaucoup, j'informe systématiquement et je pense que je cache rarement les choses. C'est comme cela, les choses sont sur la table et il n'y a pas de souci.

Madame Karler, très honnêtement, j'entends toute la valeur et la pertinence de votre interpellation sur le nombre de personnes handicapées au CPAS. Je vais vérifier. Je suis désolé de ne pas pouvoir répondre comme cela. Me semble-t-il, le Directeur général ne peut pas répondre non plus comme cela.

La dernière fois que l'on en a discuté, à ma connaissance, je ne sais plus si c'était au Conseil ou au Bureau, il est un fait – je pense que nous ne sommes pas la seule institution dans cette circonstance-là – qu'il y a un certain nombre de personnes handicapées qui sont occupées chez nous, comme dans d'autres lieux et qui ne souhaitent pas ou qui ne sont pas répertoriées par l'AWIPH. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut pouvoir respecter aussi.

Monsieur Sohier, je ne sais pas si c'est la même situation chez vous, mais en tout cas la dernière fois que l'on a fait ce comptage, au CPAS c'était le cas.

Cela n'empêche que nous allons vérifier, Monsieur Sorée et moi-même, ce qu'il en est des chiffres aujourd'hui. Si nous n'avons pas répondu à une demande d'information de l'AWIPH, ce n'est pas

normal. J'en assume donc la responsabilité politique, mais je n'ai pas d'autres éléments concrets à donner ici et maintenant.

Entre parenthèse, puisque l'on parle de public fragilisé, Madame Karler, et d'exemples à donner, j'aimerais quand même rappeler qu'il y a les personnes handicapées, il y aussi les personnes qui sont passées par un article 60, qui sont aussi un public fragilisé. Peut-être faut-il rappeler l'effort important fait par la Ville et le CPAS pour engager, de manière définitive, un certain nombre de personnes qui sont passées par un article 60.

Je pense, Monsieur l'Echevin du Personnel, que c'est le cas à la Ville aussi dans certains services, ici représentés, parce qu'ils ont eu l'occasion de faire l'expérience avec une personne sous article 60, finalement l'engage.

Je pense que c'est un exemple tout aussi important et que l'on doit donner tout autant que celui que vous visez, à juste titre je n'ai pas de problème à le dire et à le reconnaître.

Concernant le Comité spécial des Maisons de repos, effectivement il ne se réunit pas toujours. Nous avons pris l'habitude de consulter l'ensemble des Directeurs des maisons de repos et l'ensemble des Conseil sur la nécessité ou pas, à certains moments, de tenir un Comité spécial des Maisons de repos. Parfois j'estime, et je l'assume, qu'il n'y a pas lieu de mobiliser beaucoup de personnes autour d'une table s'il n'y a pas assez de sujets à discuter.

Je le fais pour 2 raisons:

- d'abord parce que je pense que c'est une gestion plus honnête et plus correcte du temps de travail et du temps dont nous pouvons disposer, de la part de Conseillers qui tous sont bénévoles. Il n'y a personne, à part le Président, qui a un mandat permanent au CPAS;*
- d'autre part, parce que cela évite des dépenses liées aux jetons de présences.*

Est-ce que je suis alarmant ou pas? C'est drôle. Monsieur Martin estime que je dois l'être et Madame Karler estime que je le suis de trop. Probablement que la réalité est entre les deux. J'espère que nous sommes d'abord tous alarmés par la dégradation de la situation sociale. Et pas uniquement à l'occasion du vote sur le budget du CPAS. J'espère que nous le sommes tous, là où nous exerçons d'une manière ou d'une autre des responsabilités.

Oui il peut y avoir des redondances, Monsieur Martin, c'est une évidence. Madame Scailquin a ses propres contraintes liées à un subventionnement extrêmement complexe et rigoureux, dans ses contrôles et les choses qu'elle doit mettre en place.

C'est vrai que, du côté du CPAS, nous avons à certains égards une plus grande souplesse. Nous n'avons pas le même type de contraintes que ce que Madame Scailquin, Echevine de la Cohésion sociale, a en matière de PCS et de PCSP.

Mais il y a – et je pense que c'est une évidence – dans un certain nombre de secteur, c'est notamment le cas dans les écoles de devoirs, les écoles de devoirs qui d'une manière ou d'une autre dépendent et d'autres pas. L'aide alimentaire, c'est la même chose. Il y en a qui sont subventionnées et d'autres qui ne le sont pas. Certaines qui sont beaucoup subventionnées et d'autres qui le sont peu.

Je pense que réunir, comme le fait Liège et d'autres communes, je pense que c'est intéressant. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir soutenu cette proposition de faire une table alimentaire, je prends cette expression qui est celle de Liège.

Monsieur Dupuis, on ne va pas ici entamer un long débat sur ce que chacun d'entre nous a, à un moment donné, ou pas écrit mais je pense que vous n'avez pas regardé la date exacte de la citation que vous citez, au début de votre intervention.

A ma connaissance, pour autant que je me souvienne, elle date de 2009. Je pense avoir dit et écrit deux ou trois choses un peu différentes et un peu évolutives depuis 2009. Regardez vos sources, il n'y a pas de souci, faites cela à votre aise.

Si ce que vous dites est vrai – mais il y a déjà une contradiction interne dans ce que vous dites – cela mérite effectivement que j'interroge demain la responsable du Service social.

D'abord, vous avez parlé de chômeurs qui demandent et je pense qu'il y a une spécialiste dans la salle.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:

Excusez-moi, je me suis mal exprimé: les gens qui allaient au CPAS parce qu'ils étaient exclus du chômage

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Il m'étonnerait que nous envoyions systématiquement les personnes aller demander une procédure pour bénéficier d'une allocation de la Vierge Noire, puisque c'est une expression consacrée même si entre-temps, je pense que la Vierge Noire a déménagé.

Mais je pense que vous méconnaissiez ici, le fondement même de la logique d'intervention du CPAS. Toute personne qui demande à être soutenue et aidée par son CPAS doit d'abord avoir épuisé toutes les autres possibilités d'interventions de la Sécurité sociale, voire même dans certains cas, de son environnement familial.

Nous envoyons quelqu'un dire "vas voir ailleurs, nous ne voulons pas te voir", mais l'assistant social ou l'assistante sociale ne fait qu'appliquer la loi. La personne doit prouver qu'elle a épuisé toutes ses possibilités.

Il arrive qu'avant même d'arriver au CPAS, des personnes ont déjà entamé – conseillées par qui ou par quoi, je n'en sais rien – un parcours de reconnaissance.

Si la personne dit cela à son travailleur social, effectivement notre travailleur social doit dire qu'avant de donner un RIS de manière définitive, vous devez d'abord épuiser la procédure. Mais j'ai bien dit RIS de manière définitive.

En attendant, si nous pensons raisonnablement que la personne a un autre droit activable quelque part, y compris au chômage, on fait une avance. Si on constate, à la fin de cette procédure, la personne n'y a pas droit, elle garde son RIS. Elle n'est pas sans rien.

Ce n'est pas renvoyer les gens dans d'autres structures, c'est l'application de la loi sur les CPAS. Le CPAS est toujours un intervenant résiduaire, par rapport à tous les autres droits ou par rapport à toutes les autres possibilités que pourraient avoir cette personne de s'en sortir, partiellement ou totalement par rapport au RIS ou d'autres demandes sociales.

Je vais néanmoins m'informer, Monsieur le Directeur général a bien pris note de votre observation. Sans évidemment citer de nom, on ne peut pas le faire, ce serait peut-être bien que vous donniez un ou deux exemples pour que nous puissions y réfléchir. Mais normalement, c'est la procédure qui consiste à demander à la personne d'aller jusqu'au bout de tous ses droits possibles. En attendant, nous l'aidons. On ne laisse pas une personne sans revenu, évidemment.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:

Si c'est la loi, évidemment, vous n'en pouvez rien. Mais c'est vrai que c'est un peu ridicule que des personnes arrivent, en bonne santé, pour faire une demande en reconnaissance parce qu'ils doivent passer par-là avant de revenir chez vous.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Deux choses, si Monsieur le Président de séance m'autorise, je pense que nous avons une spécialiste maison de cette question, qui est Madame Baland, qui peut peut-être apporter une précision ou l'autre et puis je terminerai. J'en ai terminé, Monsieur le Président, à peu de choses près.

Je ne sais pas si vous l'autorisez?

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Allez-y Madame Baland.

Mme B. Baland, Conseillère communale ECOLO:

Il est évident que les CPAS, comme beaucoup d'autres organismes, essaient d'avoir une gestion saine et correcte des choses.

Comme le dit Philippe Defeyt, étant le système résiduaire, encore plus résiduaire que la "Vierge Noire", il est normal que les personnes qui dépendent du CPAS, si elles ont une pathologie médicale, introduisent une demande auprès du SPF.

Maintenant, Monsieur Dupuis, vous savez comme moi que c'est notre métier – enfin, c'est mon métier – de voir quand la pathologie médicale entraîne une reconnaissance chez nous et quand elle n'en entraîne pas. C'est le métier des médecins spécialisés en médecin d'expertise et d'assurance, qui est le mien.

Ce que moi je peux dire, je travaille quand même depuis 1988 dans le secteur, c'est que le CPAS n'est certainement un CPAS pour lequel on a des demandes exagérées et où l'on pourrait se dire qu'ils envoient tout le monde et n'importe qui. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas pour cela que l'on accepte toute personne qui vient du CPAS, parce qu'entre un problème de santé qui limite une capacité professionnelle et une reconnaissance à 66% et perte de 2/3 de ses capacités de gains, c'est encore autre chose.

Vous mettez en évidence le rôle des médecins généralistes de Namur et de tous les médecins généralistes en soi, c'est peut-être aussi au médecin – non pas de se sentir coincé par la démarche des CPAS, de la personne qui dépend du CPAS – d'expliquer à son patient qu'il a probablement plus de chance d'être reconnu. Parce que même s'il a des problèmes de santé, il y a une capacité de gains résiduaire qui fait qu'il ne pourra peut-être pas être reconnu, même à la "Vierge Noire". Cela c'est aussi le rôle du médecin traitant.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:

Oui, mais le problème c'est que si l'on ne remplit pas les documents et qu'ils ne vont pas jusqu'au bout de la démarche, ils ne peuvent pas revenir au CPAS avec les démarches faites.

Mme B. Baland, Conseillère communale ECOLO:

Dans les statistiques, il y a 50% de refus, Monsieur Dupuis. On est habitué à dire non.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Bien, je pense qu'il y a d'autres lieux pour mener ce débat et je n'ai pas de souci à ouvrir une fois le débat entre nos travailleurs sociaux, leurs responsables et les personnes concernées par ce genre de démarches.

Pour en terminer, Madame Kinet, pour répondre à votre question: à ma connaissance, les projets structurants sont des ponts extraordinaires et on les arrêterait même demain, ce que cela ne dégagerait pas de moyens pour financer le CPAS ou d'autres politiques.

Il y a bien sûr la charge de la dette mais, en l'occurrence, pas dans le cas des projets structurants, portés par Monsieur le Bourgmestre, qui sont des projets où la charge de la dette est justement remboursée.

La majorité arrêterait ces projets demain matin que cela ne dégagerait pas un euro pour le CPAS, en tout état de cause.

Je vais quand même conclure comme cela: autant je pense essentielle une action sociale, autant je pense que l'on ne peut pas se passer de ce qui se fait aujourd'hui au CPAS, mais une société est complexe et multiple et il faut de la culture, il faut des sports, il faut des routes, de la sécurité en rue. C'est cela à la fois la grandeur et la servitude de la politique.

Je ne peux pas ici venir en disant que tout est pour le CPAS. Madame l'Echevine ne peut pas dire que tout est pour la politique sociale de la Ville. C'est cela aussi la difficulté.

Mais en attendant, je rappelle quand même cela pour terminer: ce que l'on voit tous les jours, dans nos Comités spéciaux, dans les salles d'attente et dans les services sociaux, c'est qu'il y a des gens qui crèvent aujourd'hui.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur le Président.

Avant de passer la parole à ceux qui la souhaiteraient en réaction, je vais m'autoriser un petit commentaire, pour pouvoir mettre les propos de Madame Kinet en perspective.

Mme F. Kinet, Conseillère communale MR:

Intervention hors micro.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Je n'ai encore rien dit.

Effectivement, pour éviter toute caricature du débat, quand on est au fait des dossiers, que l'on s'implique, qu'on les connaît, généralement on n'a pas d'avis réactionnaire et caricatural sur ce genre de débat. Je ne voudrais pas, puisque l'on sait que ce n'est évidemment pas votre profil, que vous restiez sur ce genre de ressenti.

Donc, très clairement, les projets notamment structurants que vous avez évoqués – puisque c'est ceux-là qui ont été prononcés par vous-même – ce sont des projets, pour rappel, qui outre le fait que vous les avez vous-même votés, sont des projets financés soit par la Région wallonne, soit par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Comme le Président du CPAS vient de le dire, les supprimer ne ferait pas gagner un euro au budget de la Ville, ni à celui du CPAS.

L'ADEPS à Jambes, toute sa rénovation, la patinoire, c'est intégralement subventionné par la FWB.

Le projet structurant tel que l'aménagement du Grognon, la réfection qui est envisagée notamment du Grand Manège ou encore le téléphérique, puisque c'est celui dont on parle systématiquement, ce sont aussi des projets que l'on peut réaliser grâce à l'enveloppe des quasi 25 millions d'euros qui avait été obtenue en début de législature, auprès du Gouvernement wallon.

Pour être totalement honnête, s'agissant du téléphérique, le seul impact que cela aura sur le budget, c'est à l'ordinaire. Quand on fera le delta, au niveau de l'exploitation une fois que celui-ci sera en place, que l'on verra le coup par rapport aux recettes, on projette de l'ordre de 150.000 € de coût pour la Ville, par an. Cela veut dire 0,09 %, donc 9 centièmes de pourcent du budget communal. Je ne pense pas que cela va être de nature à poser difficulté particulière.

Ce sont des projets à l'extraordinaire, des projets dont la suppression n'est pas de nature à pouvoir dégager les marges du côté de l'ordinaire. Je sais que c'est parfois peut-être politiquement plus compliqué de l'expliquer aux citoyens. Mais je pense que c'est important aussi de le préciser, pour ne pas avoir une vision raccourcie sur ces thématiques, en faisant la confusion entre ce qu'est un budget extraordinaire et un budget ordinaire.

Madame Karler avait demandé la parole.

Mme l'Echevine S. Scailquin:

Monsieur le Président, je souhaiterais aussi par la suite prendre la parole.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Oui, Madame Scailquin après Madame Karler alors et puis Madame Kinet reprendra la parole.

Mme K. Karler, Conseillère CPAS PS:

Merci beaucoup.

Merci, Monsieur Defeyt, par rapport à vos réponses. Juste peut-être deux petits éléments.

Le premier, par rapport à l'emploi des personnes handicapées. J'entendais bien votre réserve par rapport à la question de la confidentialité. Juste vous dire que cela ne concerne pas uniquement les personnes qui ont une reconnaissance AWIPH d'un part et d'autre part, évidemment la question de la confidentialité, elle est garantie. Elle est d'ailleurs expliquée, via une note sur le site même de l'AWIPH.

Autre chose, vous avez répondu à beaucoup de choses et je vous en remercie mais pas par rapport au projet boulangerie. Si vous voulez bien. Merci.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

Sans souci, Madame Karler, c'est oui.

Je vous avoue avoir été un peu occupé par deux ou trois petites choses ces derniers jours. Je n'ai pas oublié, je l'ai encore rappelé je ne sais plus à qui, l'autre jour.

Je tiens, comme vous, à souligner l'initiative de Monsieur Piron dans ce domaine, qui a non seulement séduit le Président, ce qui n'est pas l'essentiel, mais a séduit l'ensemble du Conseil, ce qui est plus important.

Donc, nous allons faire en sorte que ce genre de projet puisse évoluer.

Mme K. Karler, Conseillère CPAS PS:

Merci beaucoup.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci.

Madame Scailquin, je vous en prie.

Mme l'Echevine S. Scailquin:

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais pouvoir réagir à quelques éléments que j'ai entendus ce soir, lors du débat.

Pour bien redire que, bien entendu, j'ai le plus grand respect pour le travail des Conseillers, qu'ils soient Conseillers communaux ou Conseillers du CPAS. Ayant été moi-même, pendant plusieurs années, Conseillère communale je sais oh combien l'information et la transparence sont des éléments importants.

Mais comme l'ont dit le Président du CPAS et le Président du Conseil aujourd'hui, le choix a été fait de porter la parole de Monsieur Maniquet, d'avoir un intervenant extérieur et ensuite, d'avoir la note de politique générale du CPAS. Bien sûr, que j'ai un bilan à présenter et des perspectives à dévoiler, ou plutôt le Service de Cohésion sociale a un bilan et des perspectives, mais ce n'était pas l'objet de la séance du Conseil ce soir.

Je ne veux pas allonger les débats, mais comme j'y ai été invitée par certaines interpellations, je voudrais néanmoins mettre en avant quelques éléments qui ont été développés par le Service de Cohésion sociale, quelques réussites de l'année 2014.

La première, et cela n'a pas été le plus simple, c'est de pouvoir mettre en œuvre, de pouvoir répondre aux pouvoirs subsidiaires pour la réalisation des différents plans: le PCS et le PSSP, avec des contraintes différentes, tout en maintenant différentes actions et activités proposées depuis plusieurs années.

Le débat a eu lieu à plusieurs reprises, ici au Conseil communal, et j'apprécie que Monsieur Martin ait souligné le fait que ce PCS est un plan efficace, avec des actions efficaces et efficaces et qu'il est aussi le lieu du débat et de la concertation entre les différents acteurs sociaux. C'est un des lieux de ce débat et de cette concertation.

Quelques autres éléments mis en place en 2014, notamment par rapport au développement social de quartiers avec le premier journal inter-quartiers, qui permet de mobiliser les habitants des différents quartiers dits "à haute densité de population" et qui permet aussi de rendre l'information des différentes activités, des différentes actions dans les quartiers. Ce journal devrait sortir de presse d'ici quelques semaines et je m'en réjouis pour les différents habitants des quartiers qui ont participé à cette action originale.

Autre élément: c'est la période de Noël. Donc nous souhaitons que les quartiers puissent travailler d'autant plus ensembles et aussi être mis en avant, dans l'ensemble de la Ville. Je vous invite, la semaine prochaine, au premier marché de Noël inter-quartiers, qui est une réussite. Nous allons comme cela, pouvoir mettre en avant le travail qui est fait dans les différents quartiers et pouvoir s'insérer dans le programme plus général des Fêtes.

C'est un élément important, mobilisateur pour les habitants des quartiers et des équipes qui les entourent, de pouvoir ainsi s'insérer et montrer leurs réalisations et leur savoir-faire.

Monsieur Defeyt en a parlé: les écoles de devoirs, je suis aussi convaincue que lui de l'utilité, de la nécessité de ces lieux, tant pour les enfants que pour les familles. Suite à différents appels, nous avons pu maintenir les écoles de devoirs par des bénévoles qui se sont impliqués, qui se sont engagés et nous avons donc près de 70 personnes qui permettent d'assurer la continuité des écoles de devoirs. Depuis la rentrée scolaire 2014, c'était vraiment une nécessité impérieuse de pouvoir y répondre.

L'intégration par le sport est aussi un élément important de la cohésion sociale et de l'insertion ou de la pré-insertion. Je soulignerais le beau travail qui a été fait conjointement par le CPAS, le Relais social, différentes associations et la Cellule Insports du Service de Cohésion sociale pour la mise en place de la première Belgium Homeless Cup, auquel une équipe namuroise a participé et – il faut le savoir – est championne de Belgique. Des personnes en grande précarité ont pu, grâce au sport et grâce à une compétition sportive, se mobiliser, ont pu retrouver une reconnaissance, ont pu défendre les couleurs de Namur. Namur est champion de Belgique en Homeless Cup, je pense qu'il faut le souligner.

Il y a également différentes actions qui ont pu être menées par un soutien accru à l'asbl 27 pour permettre l'accès à la culture pour les publics plus fragilisés.

En matière de violences intrafamiliales, nous avons eu il y a quelques jours la quinzaine d'information et de prévention, avec un beau partenariat qui a pu aussi être mis en place pour permettre aux personnes des quartiers, aux aînés, à d'autres personnes aussi, de pouvoir participer à une journée d'ateliers découvertes et de pouvoir s'initier à différentes pratiques. Je pense que c'est aussi un élément important.

Un bilan, il y en a à côté du travail au quotidien, au travail de l'ombre souvent.

Je souhaite m'associer aux remerciements du Président du CPAS et aux différents Conseillers qui l'ont fait. Remercier les travailleurs sociaux, qu'ils soient du CPAS, du Service de Cohésion sociale ou des différentes associations qui permettent d'avoir une politique sociale forte, à Namur, des synergies entre les différents acteurs, des complémentarités.

Il ne faut pas oublier ce que nous faisons et toutes ces synergies et ces futures synergies s'il faut encore en développer, sont surtout pour les usagers, pour les personnes pour lesquelles nous travaillons. C'est donc à cela qu'il faut penser: c'est pour qui nous mettons en place des politiques sociales? Pour quels besoins nous devons les mettre en place?

Ces complémentarités et ces synergies sont bien entendu importantes. Nous y travaillons, que ce soient les politiques, le Président du CPAS ou l'Echevine de la Cohésion sociale, mais au jour le jour, les différentes équipes sur le terrain. Cela ne se voit pas forcément avec de grands éclats mais ces synergies et ces complémentarités, elles sont bien là, au bénéfice de tout un chacun qui en a besoin et c'est cela qui est important à dire et à redire, ce soir.

Donc j'adresse mes remerciements à tous les acteurs sur le terrain qui font de la politique sociale, une réalité à Namur.

Merci pour votre attention.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame l'Echevine.

Madame Kinet avait souhaité réagir.

Mme F. Kinet, Conseillère communale MR:

Je crois que vous n'avez pas bien compris le sens de ma question. Je ne remettais pas en cause ces projets-là, je demandais simplement comment lui, si proche de la pauvreté et de la précarité, le vivait. Parce que même si ce sont des subsides, c'est de l'argent public.

Par ailleurs pour le téléphérique et le chiffre que vous nous annoncez, puisque vous en parlez, tant mieux il est revenu à la baisse. En commission, on nous a dit que c'était 670.000 € de frais de fonctionnement, recettes escomptées – je l'ai noté à la Commission – 360.000 €. Donc, j'arrive à près de 300.000 €, plutôt que 110.000 €. Mais si c'est redescendu...

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

J'ai fait cela de mémoire, sans avoir les papiers sous les yeux.

D'abord, on ne le sait pas. Ce sont des hypothèses, soyons très clairs. On n'a pas le chiffre précis puisque le cahier des charges n'a pas encore été lancé, ni même attribué. Donc c'est assez compliqué de pouvoir postulé, si ce n'est en faisant des hypothèses de ce que pourrait être le coût d'exploitation.

En fonction des scénari, on a une variation qui peut aller de 150.000 € par an à 300.000 €. Ce qui ne change pas grand-chose à mon propos, puisqu'au lieu de faire 0,09%, cela ferait 0,10 ou 0,012% du budget.

En tout état de cause, je vais même dire quand bien même au final, ce serait 300 plutôt que 100 annuellement, je pense qu'au regard de l'impact que cela aura en retombées socio-économiques et touristiques sur la ville, ce sera très largement amorti.

On n'a que des hypothèses de travail à ce stade. Lorsque le cahier des charges viendra au Conseil – et il y a la volonté que celui-ci soit présenté dans le courant de l'année 2015 et même assez rapidement, plutôt dans le premier trimestre pour que cela soit lancé – incontestablement on aura l'occasion, une fois le dossier analysé, d'y voir plus clair selon la technologie qui est retenue ou pas.

Cela va de scénari où il y a du personnel qui est nécessaire et qui doit être mobilisé à d'autres scénari où, selon les technologies utilisées, tout ou quasi est automatisé. Donc c'est assez compliqué de se faire une idée à ce stade.

Madame Laboureur, je vous en prie.

M. F. Laboureur, Conseillère communale ECOLO:

Pour rebondir sur la demande ou le rappel de demande de Madame Ben Brahim: par respect pour les Conseillers du CPAS, les Conseillers communaux, nos énormes journées de travail pour certains qui vont travailler encore tout le week-end, je pense que l'année prochaine, il faut vraiment prévoir un Conseil commun mais séparé du Conseil communal.

Merci d'en tenir compte.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci.

Comme je dis, il y a toujours à boire et à manger. Faire un Conseil séparé, la difficulté c'est toujours aussi celle du coût et à l'inverse, on voit que l'on se donne le temps d'avoir des débats.

M. F. Laboureur, Conseillère communale ECOLO:

Ce n'est pas une question de jeton de présence, je pense. On n'est pas là pour nos jetons de présences.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

En tout cas tous ne diront pas nécessairement cela mais je suis content que vous l'évoquiez. Ceci étant, je ne pense pas que l'on soit confronté à une pression sur le débat qui est mené, depuis 2h30 en prenant le temps de ce qui doit être discuté, sans difficulté.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles qui sont souhaitées?

Oui, Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je voulais juste dire que je trouvais les chiffres alarmants.

Je voulais aussi rebondir sur ce que vous disiez, Monsieur Defeyt, que comme le CPAS a plus de souplesse, raison de plus pour qu'il puisse se coller aux exigences qui sont dressées par les PCS et PSSP.

Je pense que vous ne me contredirez pas, en disant qu'il faut trouver là des marges, il faut être ingénieux pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de redondances, justement.

Quand je vous questionnais par le passé, là-dessus, vous étiez d'accord avec moi. Je pense qu'il faut faire en sorte que tous les moyens qui sont consacrés à cette problématique, qui est vraiment une problématique, soient vraiment consacrés aux gens qui sont bénéficiaires.

J'ai entendu Madame l'Echevine sur les écoles de devoirs. J'entends que sa priorité est intacte mais je sais aussi que ses moyens ne sont plus du tout à la hauteur de sa priorité.

Par contre, je vous entends Monsieur Defeyt les défendre. Donc entendez-vous sur ce projet-là.

M. P. Defeyt, Président du CPAS:

On le défend tous les deux ardemment.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Le défendre, c'est bien. Le porter avec les moyens, c'est mieux. Comme vous avez plus de souplesse, je pense que c'est déjà une manière de pouvoir se rencontrer sur ce dossier qui attire notre attention à chacun et chacune.

C'est pour ne pas devoir recourir inutilement à des bénévoles à un moment donné et trouver des endroits que l'on doit fermer, vous savez comme moi que la priorité et les lieux sont indispensables pour les enfants qui les fréquentent.

Autant alors pouvoir se concerter là-dessus.

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions? Je n'en vois plus d'autre.

Auquel cas, nous clôturons dès lors après plus de 2h30, presque 3h de débats sur le volet social, ce Conseil conjoint.

Bien entendu, les Conseillers de l'Action sociale ont la faculté de pouvoir rester s'ils le souhaitent pour poursuivre nos travaux, depuis le public.

Sinon, qu'ils soient remerciés non seulement pour leur travail annuel et pour leur participation ce soir.

Merci aussi au Président du CHR.

La séance est levée à 21h00

Par le Conseil,

Le Directeur général,



J-M. VAN BOL

Le Président,



M. PREVOT

Le Directeur général du CPAS,



A. SOREE

Le Président du CPAS



P. DEFEYT